D.E.M.A.II.N

COLLÈGE - LYCÉE - VOIE PROFESSIONNELLE

EDITION **NATIONALE**

N°31 Janvier 2023

ISSN 2649-1516

DÉMOCRATIE - ÉDUCATION - MÉTIERS - APPRENTISSAGE - INCLUSION - INNOVATION - NUMÉRIQUE

L'actu de la communauté éducative du **Lycée**

Un mensuel dédié pour les élèves, leurs parents, les enseignants et le personnel encadrant

Je m'engage dans la Marine nationale

L'école des matelots

Article à retrouver en page 20

Transition écologique | **Insertion professionnelle** | **Citoyenneté et inclusion**

SOMMAIRE

2 Sommaire

3 Editorial

4 En #bref et en #brèves

5 Une Tribune du Ministre Pap Ndiaye 21/12/2022

6 Ecole inclusive
Un rapport pour une remise à plat de l'ensemble du dispositif

9 Périscolaire
Les 7èmes Nuits de la lecture

10 Orientation Au lycée, des perceptions de soi et de l'avenir qui divergent selon le genre

11 Ouverture du site parcoursup.fr avec des modifications pour rendre le processus plus prévisible

12 L'impact spectaculaire du Service militaire volontaire sur l'emploi

15 Orientation Génération 2010 / Qui sont vraiment les NEET et que fait-on réellement pour eux ?

16 Périscolaire Le “Contrat d'engagement jeune“, un succès quantitatif, un dispositif inadapté pour de nombreux jeunes

18 La Marine Nationale se présente et recrute en Région

20 Formation professionnelle
La Marine Nationale recrute pour son école des Matelots

22 Société :
Droits des femmes : rétrospective de l'année 2022

26 Littérature :
Ces dystopies qu'il faut lire

28 Bonne pratique écologique
10 bonnes résolutions pour 2023 ?

30 La légalisation du CBD en France : ce qu'il faut savoir

32 L'actu écolo

34 Personnalité inspirante, le portrait du mois :
Ismail KADARÉ

35 27 janvier Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste

38 La chronique des faits internationaux

« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions E.P.I.C.U.R.E.
Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :
Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO
et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA
Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 0-25 ans scolarisés
Mèl: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER
Dépôt légal : à parution Janvier 2023 ISSN 2649-1516
Conception graphique : DwD - Contact : cedric@dwd.fr
Photo couverture : crédit Editions E.P.I.C.U.R.E.

EDITORIAL

Quels voeux formuler pour 2023 ?

Le président de la République appelle à l'unité et annonce, outre la réforme des retraites, celle du lycée professionnel et la mise en place du SNU, qui sont très loin de faire l'unanimité.

Quant à l'augmentation du temps que les élèves de la voie pro passent en entreprise, on aimerait être convaincus qu'elle se traduira par une amélioration de leur insertion professionnelle à court et à long terme. On espère des études qui iront dans ce sens.

L'annonce surprise de la nomination de Pap Ndiaye au ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse a pu donner à penser que les cartes étaient rebattues. Le directeur du musée de l'Histoire de l'immigration apparaissait comme un "anti-Blanquer", un symbole qu'a d'ailleurs aussitôt fustigé, et aussi sottement qu'on pouvait l'attendre, l'extrême droite. Son entourage était composite, avec des visages nouveaux qui se sont effacés et sur le 1er degré comme sur le lycée d'enseignement général et technologique ou sur Parcoursup, c'est la continuité qui prévaut. Sur le collège, les annonces de ce 4 janvier portent sur la liaison CM2-6ème que tous ses prédécesseurs ont rêvé de réussir. L'arrivée de professeurs des écoles dans le second degré peut-elle changer la donne ? En quel sens ? Pour les autres niveaux, une concertation "sera engagée" pour des évolutions ... avant la fin du quinquennat.

Lors de ses voeux, hier 31 décembre, Emmanuel Macron a évoqué à plusieurs reprises les questions d'éducation. Voici les extraits correspondants des propos du président de la République.

"Il nous revient d'affronter ce nouveau chapitre d'une rude époque (...), d'avoir la charge de refonder nombre des piliers de notre nation, qu'il s'agisse de notre **école**, de notre santé, de nos transports, de l'aménagement de notre territoire, de nos industries, et j'en passe."

"Nous restaurerons une nation de confiance. En rendant chaque jour notre laïcité effective car elle est un principe de liberté (...). Nous avons aussi commencé de raviver la confiance dans notre Education nationale, notre santé en nous appuyant sur l'énergie et le dévouement de nos **enseignants** et de nos soignants."

Le président évoque ensuite les conditions de la construction d' "une société plus juste (...) sur le plan social (...)"en améliorant l'accompagnement de nos enfants, de nos adolescents, en réformant notre **lycée professionnel**, en améliorant l'orientation de nos adolescents, pour trouver les bonnes formations et les bons métiers (...). La principale injustice de notre pays demeure le déterminisme familial, la trop faible mobilité sociale. Et la réponse se trouve dans

PHILIPPE TOUZEAU-MENONI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

l'école, dans l'orientation, dans notre enseignement supérieur, dans notre politique d'innovation et dans notre industrialisation."

Il annonce par ailleurs qu'il "poser(a) dans toutes prochaines semaines, mois, les premiers jalons d'un **Service National Universel**".

Il ajoute : "Dans les prochains mois, dans nos salles de classe, dans nos hôpitaux, comme chez nos médecins en ville, vous verrez les premiers changements tangibles de la rénovation de notre école et de notre santé."

#EN BREF ET EN #BRÈVES

Des lycéens réunionnais apparaissent dans une vidéo de Mcfly et Carlito

Les deux youtubeurs français célèbres, ont publié une vidéo sur la plateforme dans laquelle des lycéens s'expriment sur le sujet qu'ils souhaitent. Entre chanson, humour et discours en tout genre, plusieurs élèves ont joué le jeu, notamment des lycéens réunionnais. En effet, les lycées de Vincendo de Saint-Joseph et Jean Hinglo du Port ont participé à l'expérience. La vidéo intitulée "**Nos caméras dans vos 10 lycées. Vous dîtes ce que vous voulez.** » Le concept est le suivant : avec l'autorisation des deux lycées, une caméra est installée dans un lycée et les élèves peuvent s'exprimer sur le sujet qu'ils souhaitent, ils ont "carte blanche."

Mayotte a un nouveau recteur : Jacques MIKULOVIC

Jacques Mikulovic est le nouveau recteur de Mayotte. Précédemment directeur de l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) au 1er septembre 2019 à juin 2022. Enseignant-Chercheur à l'université du Littoral Côte d'Opale (1997-2012), il a également occupé le poste de directeur en charge de la formation initiale (lycées, apprentissage, sanitaire et social) au conseil régional de Bretagne (2013-2014), avant de prendre la direction de l'École Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'académie de Bordeaux en 2014.
Ancien trésorier de la FFSU, c'est un sportif accompli, du rugby en passant par l'Iron man !

Le BTS Maintenance des Systèmes de Production (MSP), une formation sous statut

En partenariat avec le lycée Alexis de Tocqueville et l'École des applications militaires de l'énergie atomique (**EAMEA**) de Cherbourg, le BTS MSP forme les futurs atomiciens de propulsion navale de la **Marine nationale**.
Spécialiste de la mécanique et de l'électricité à bord d'un sous-marin nucléaire ou du porte-avions Charles-de-Gaulle, l'atomicien de propulsion navale assure la conduite et la maintenance du réacteur nucléaire, de la propulsion du navire et des installations de distribution d'énergie. En suivant cette formation accessible aux bacheliers des filières générales, technologiques ou professionnelles, les élèves s'engagent à servir dans la Marine nationale pendant au moins 5 ans. Intéressé par cette formation ? Rendez-vous aux portes ouvertes de l'EAMEA le 21 janvier. Inscription avant le 13/01 par mail : eamea-formation.contact.fct@def.gouv.fr.

Les CAP et bacs pros dont l'E.N. et l'Agri envisagent la création, la modification ou l'abrogation.

L'Education nationale envisage la création d'un CAP "boucher" et d'un CAP "Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar", la modification des CAP "Podo-orthésiste" et "Orthoprothésiste", la création des baccalauréats professionnels "Optique Photonique : Technologies de la Lumière" et "Production en industrie pharmaceutique, alimentaire ou cosmétique" ainsi que l'abrogation des mentions complémentaires et du brevet professionnel "Sécurité civile et d'entreprise", "Sûreté des espaces ouverts au public", "Agent technique de sécurité dans les transports". Le ministère de l'agriculture envisage la création d'un baccalauréat pro "Agroéquipement" et de modifier le bac pro "Services aux personnes et animation dans les territoires".

Pap Ndiaye / réagir à la "défiance générale" suscitée par le système scolaire (Le Monde)

Selon Pap Ndiaye, *"les constats sont durs. Ils concernent la crise du recrutement des professeurs" mais aussi "le niveau des élèves, dont les comparaisons internationales révèlent les lacunes préoccupantes.*

Ils reflètent également l'expérience quotidienne des établissements, où les horaires annuels dans chaque discipline peinent à être couverts", écrit-il en préambule d'une tribune intitulée "pourquoi nous devons réformer l'école".

Créateur et droits d'auteur : Philippe DEVERNAY www.24mm.fr

Le ministre évoque ensuite *"la défiance générale, marquée par la montée en puissance du secteur privé et par le scepticisme exprimé d'une partie des parents", rappelant qu'"un Français sur deux ne fait pas confiance à l'institution scolaire, bien que les trois quarts d'entre eux fassent confiance aux professeurs".*

Il met en avant son "exigence" sur le niveau scolaire des élèves. *"Les résultats aux évaluations nationales et internationales ne sont pas satisfaisants. Disons-le clairement: le niveau d'ensemble baisse!", s'exclame-t-il, proposant de fixer "des objectifs ambitieux".*

Il faut selon lui *"encore insister sur les enseignements fondamentaux, en particulier en CM1, CM2 et 6e". "La rupture entre le CM2 et la 6ème est trop forte. Elle renforce les inégalités scolaires plutôt qu'elle ne les réduit. Travailler régulièrement l'orthographe, la conjugaison et la grammaire, consolider encore ou approfondir le français et les mathématiques en 6ème", sont notamment des pistes avancées pour "faciliter le passage de l'école primaire au collège".*

Des mesures concernant ce passage sont attendues en début d'année 2023. Des évolutions concernant les classes de 5ème, 4ème, 3ème *"feront l'objet d'une concertation"*, annonce le ministre.

Il évoque également l'égalité des chances. *"Une école qui, tout en la promettant n'accorde pas l'égalité, produit non seulement des injustices, mais aussi une défiance et un sentiment de colère dans les classes populaires"*, affirme-t-il.

"J'annoncerai dans quelques semaines un éventail d'actions visant à favoriser la mixité", assure-t-il. Par ailleurs, "des objectifs seront assignés aux recteurs d'académie qui, en lien avec les collectivités territoriales, pourront notamment agir sur les affectations scolaires. L'enseignement privé sous contrat devra apporter sa contribution à cet effort" et "dans le même temps, j'engagerai le chantier de la refonte de la carte de l'éducation prioritaire", ajoute Pap Ndiaye.

Un rapport sur « la scolarisation des élèves en situation de handicap » pour une remise à plat de l'ensemble du dispositif ici -inspections générales- 12/2022

Le **CNSEI**, comité national de suivi de l'école inclusive, s'est réuni le 7 décembre, indique le ministère de l'Education nationale qui annonce une "conférence nationale du handicap" au printemps 2023 et un "acte II de l'école inclusive". Il publie le rapport des inspections générales ESR (éducation, sport, recherche) et des finances.

Modifier le rôle des MDPH

L'une des propositions de cette mission des deux inspections générales attire particulièrement l'attention. Les missions des **MDPH** pourraient être réorientées "sur la seule reconnaissance du handicap, charge ensuite à l'Education nationale de mettre en oeuvre les moyens permettant l'accès effectif au service public de l'éducation".

La CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) "serait toujours compétente pour statuer sur le handicap de l'élève mais il appartiendrait à l'Education nationale (...) de prendre toutes les mesures appropriées pour permettre l'exercice effectif du droit à la scolarisation. Dans ce schéma, l'aide humaine ne serait plus prescrite par la MDPH mais constituerait simplement l'une des mesures à la disposition de l'éducation nationale pour permettre l'accès au service public de l'éducation."

Les deux inspections générales proposent qu'à défaut, **la notification de la CDAPH soit limitée à la seule mention d'une aide humaine**, sans en préciser ni la nature ni la quotité."Il ne s'agit pas ici de remettre en cause les attributions des MDPH mais de considérer que les adaptations nécessaires afin de garantir l'accès au service public de l'éducation relèvent en priorité de l'État."

Deux griefs

Le rapport souligne en effet que le droit à l'instruction est "reconnu par le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946" et qu'il "ne saurait dès lors s'effacer devant le handicap", la loi de 2005 ayant "sanctuaris(é) l'accès aux droits fondamentaux reconnus aux personnes handicapées". Toutefois, et bien qu'ils s'interdisent "d'émettre un avis sur la dimension médicale du handicap et son diagnostic", et qu'elles considèrent que "la scolarisation doit s'effectuer prioritairement en milieu ordinaire", les deux inspections générales soulignent que "deux principaux griefs" ont pu être faits à cette loi. "D'abord, dans le cas des handicaps les plus lourds, la scolarisation en milieu ordinaire, fût-elle compensée, peut avoir pour résultat de laisser l'institution scolaire 'démunie' (...). Ensuite, en considérant le handicap comme une notion mouvante, le régime fixé par le législateur a pu entraîner une extension continue de son champ (...). La plasticité de la notion de handicap conduit à y faire entrer des troubles qui n'en relevaient pas jusqu'alors", d'où l'augmentation du nombre d'ESH (élèves en situation de handicap) atteints de "troubles intellectuels ou cognitifs", y compris les troubles du comportement, les troubles déficitaires de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) - et les "dys" (dysphasie, dyspraxie, dyscalculie, dyslexie).

Toujours est-il que les effectifs d'élèves en situation de handicap (ESH) sont passés de 133 838 en 2004 à 384 040 en 2020, soit une hausse de 187 % en seize ans.

La part des enseignants de moins de 35 ans fait augmenter le nombre des prescriptions

Des critères "environnementaux" (donc autres que médicaux, ndlr) amènent une augmentation de la demande d'accompagnement humain, notamment l'absence de places en établissements médico-sociaux, mais aussi "la part des enseignants âgés de moins de 35 ans" ou la part des ménages pauvres au sein de la population.

Pour une meilleure identification des besoins, le rapport propose de rendre obligatoire le "**GEVA-SCO**", "le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation" avant toute saisine de la MDPH relative à une demande d'accompagnement pour la scolarisation.

Actuellement, un certificat médical est la seule pièce nécessaire au dépôt d'une demande.

Le rapport propose aussi d'engager les services déconcentrés de l'Education nationale à "harmoniser leurs calendriers de mise en oeuvre des notifications" avec ceux des MDPH, "afin de mieux anticiper et dimensionner les recrutements d'AESH". De plus, l'échange d'informations doit être garanti entre la MDPH et l'Ecole, "quel que soit le succès que rencontrera" le LPI, "livret parcours inclusif", actuellement "en cours de déploiement".

Pas d'évaluation pour les PIAL

Une part importante du rapport est consacré aux AESH. Les auteurs notent, à propos des PIAL, que "leur mise en place a permis d'apporter des réponses plus rapidement et à davantage d'ESH, contribuant à une baisse sensible des courriers de réclamation des familles", mais "qu'ils sont parfois utilisés à des fins de régulation d'une ressource insuffisante en raison de l'importance du flux continu de demandes à traiter" et, même s'ils estiment que "ces pôles doivent continuer d'être consolidés", ils ne proposent aucune évaluation "de leur action sur le renforcement du pilotage local de l'accompagnement humain".

Et surtout, ils notent que malgré leur nombre, **142 516, presque deux fois plus que les professeurs de lycée professionnel (64 471), les AESH sont mal connu.e.s** : "À titre d'exemple, les éléments relatifs aux absences ne font pas l'objet d'un suivi agrégé au niveau national (...). Les motifs de départ sont également difficiles à appréhender faute d'outils de suivi. Ainsi n'est-il pas possible de suivre le nombre de démissions parmi les AESH (...). Peu d'informations sont accessibles sur (leur) niveau de formation (...). L'exercice du droit à la formation reconnu aux AESH (...) est difficile à apprécier."

Un taux de rotation de 10 %

Se pose aussi la question de leur statut, même si "le corpus juridique qui leur est applicable crée (...) un quasi statut (...). Les AESH constituent un succédané de corps de la fonction publique, régi à la fois par les dispositions de droit commun applicables aux agents contractuels mais également par des règles qui leur sont propres." Cela n'empêche pas leur précarité qui "se traduit par un taux de rotation annuel des effectifs" que les rapporteurs estiment "autour de 10 %". Ils notent que six AESH sur dix exerçaient leurs fonctions sous ce statut depuis moins de trois ans".

Autre problème, le cadre budgétaire. Certain.e.s AESH sont rémunéré.e.s "sur le titre 2 du budget de l'État" (ou T2, la masse salariale, ndlr), et d'autres pas, notamment les AESH recrutés par un EPLE (collège ou lycée, ndlr) qui dispose d'un budget propre et donc de l'autonomie financière. "Par conséquent, les personnels qu'ils recrutent directement n'ont pas vocation à être rémunérés sur le budget de l'État et donc à entrer dans le champ du T2."

La pause méridienne

Le rapport évoque encore la décision du 20 novembre 2020 du Conseil d'Etat qui interdit à l'Etat de rémunérer les AESH pour un accompagnement hors des heures de classe, donc pour la pause méridienne et les activités extrascolaires. La mission a pu constater, "sans qu'il soit possible de quantifier le phénomène", qu'elle "demeure inégalement appliquée" dans le 1er degré où parfois la décision est appliquée strictement, parfois pas du tout, parfois un peu des deux. "Dans le second degré, la mission n'a pas eu connaissance de départements où cette décision est appliquée." Elle recommande de l'appliquer partout, mais de mettre des AESH à disposition des collectivités, via une convention et le remboursement par la collectivité de sa quote part. Elle évalue à près de 52 M€ par an la charge financière pour les collectivités territoriales. "D'ici 2027, ce montant pourrait atteindre 85 M€". Et surtout elle ajoute que cette décision "pose en creux la question de la gouvernance de la politique de prise en charge du handicap entre l'État et les collectivités territoriales". Il lui semble "difficile d'envisager le transfert des AESH vers la fonction publique territoriale" puisque "ces personnels interviennent majoritairement sur le temps scolaire, lequel demeure une compétence exclusive de l'État", et la mission invite "à replacer cette question dans une logique d'ensemble qui pourrait être débattue à la faveur du quinquennat qui s'ouvre". Se pose alors la question de leur "quotité de travail, estimée en moyenne à 62 %" d'un temps plein". Mais pour "tendre vers davantage d'emplois à temps complet", la mission est défavorable à l'idée de leur confier d'autres tâches, administratives par exemple. Elle calcule que "la durée maximum des enseignements dans le premier degré est fixée à 24 heures" alors qu' "il faut un temps d'accompagnement hebdomadaire de 39 heures sur 41 semaines ou de 35h40 sur 45 semaines pour arriver à un temps complet". Elle ajoute que "nombre d'AESH semblent cumuler leur emploi avec une autre activité salariée" mais qu' "en l'absence de données disponibles, la mission n'a pas été en mesure d'apprécier l'ampleur du phénomène". Elle estime toutefois que "rien ne semble donc indiquer que la systématisation des emplois à temps complet contribuerait à renforcer l'attractivité du métier".

Un recours abusif aux AESH ?

La mission s'interroge encore "sur le risque qu'un recours abusif à l'accompagnement humain individuel peut faire peser sur l'objectif de développement de l'autonomie" des élèves en situation de handicap. D'autre part, "l'AESH ne risque-t-elle pas de constituer un frein à l'ambition d'une école inclusive ? (...). L'accessibilité peut également passer par un recours circonstancié à du matériel pédagogique adapté (lecteurs-scripteurs, ordinateurs par exemple), qui ne représente aujourd'hui que l'équivalent de 1 % de la masse salariale des AESH supportée par l'État. Ces matériels adaptés (...) font de plus l'objet d'une sous-consommation budgétaire depuis 2018." Le rapport évoque à ce sujet "les aménagements de bâti scolaire" et un renforcement de la complémentarité avec le médico-social tandis que l' "insuffisante sensibilisation" des enseignants "a été mentionnée de manière presque systématique par l'ensemble des acteurs rencontrés", avec pour conséquence "la propension de certains d'entre eux à 'externaliser' l'accompagnement des ESH par une sollicitation d'aide humaine (...). Faute de capacité à faire face à la situation de handicap, certains personnels enseignants seraient enclins à appuyer, voire à solliciter directement une aide humaine."

Les ministères

Le ministère de l'Education nationale fait valoir que "plus de 430 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire", que 303 nouveaux dispositifs ULIS ont été créés ainsi que 84 nouveaux dispositifs "troubles du spectre de l'autisme et 60 nouvelles "équipes mobiles d'appui à la scolarisation". L'Education nationale et le MSAPH (ministère "des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées) entendent donner "des outils et solutions pour apporter une réponse adaptée aux besoins de chaque élève", "favoriser les échanges entre les acteurs", "poursuivre la formation des personnels des deux ministères". Ils ont défini trois thèmes majeur, "l'évaluation des besoins", la diversité des dispositifs et "le rapprochement entre le secteur médicosocial et les établissements scolaires".

LES 7ÈMES NUITS DE LA LECTURE, DU 19 AU 22 JANVIER (CNL)

Le site de l'événement ici

Les 7èmes Nuits de la lecture, organisées par le Centre national du livre (CNL), auront lieu du 19 au 22 janvier 2023. L'écrivaine Marie Darrieussecq* sera la marraine de cette édition dont le thème sera la peur.

Elles seront l'occasion, indique le communiqué de présentation de l'événement, "de proposer des rencontres et des animations en bibliothèques, en librairies, mais aussi dans des écoles, des musées, des lieux culturels et artistiques, des espaces associatifs et de solidarité, des structures pénitentiaires ou encore des Instituts français".

Destinées à "réaffirmer la place essentielle du livre et de la lecture auprès de tous", les Nuits de la lecture se composent de milliers d'événements qui, en France et à l'étranger, "invitent à tous les types de lectures, sur tous les supports et au développement d'une expérience numérique".

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est partenaire de l'événement initié par le ministère de la Culture, pour lequel plus de 5 000 événements dans 2 700 lieux ont été organisés l'an dernier (et déjà 6 000 comptabilisés à cette date pour 2023).

A noter par exemple que l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) accueillera dans ce cadre à Roubaix le lundi 16 janvier une rencontre littéraire avec **Sophie Moreau**, formatrice au pôle territorial de formation Grand-Nord et auteure de l'ouvrage "Éduc, un métier sur le fil du rasoir".

Marie Darrieussecq

Marie Darrieussecq est écrivaine et traductrice. Elle a été révélée au public dès la sortie de son premier roman Truismes (POL, 1996), véritable phénomène de librairie au succès fulgurant (plus d'1 million d'exemplaires vendus, traduit en 40 langues). Elle a depuis publié plus d'une quarantaine d'ouvrages : romans, recueil de nouvelles, essai, biographies, traductions, pièces de théâtre, romans jeunesse…

En 2013, Marie Darrieussecq reçoit le prix Médicis et le Prix des Prix pour son roman Il faut beaucoup aimer les hommes (POL, 2013).Son dernier roman, Pas dormir (POL, 2019), est un récit intimiste autour de l'insomnie, aboutissement de vingt ans de voyage et de panique dans la littérature et dans les nuits. Elle y invoque un panthéon d'écrivains-insomniaques : Virginia Woolf, André Gide, Pavese, Sylvia Plath, Susan Sontag, Franz Kafka, Dostoïevski, Haruki Murakami, Aimé Césaire, Borges…

AU LYCÉE, DES PERCEPTIONS DE SOI ET DE L'AVENIR QUI DIVERGENT SELON LE GENRE

Les lycéennes imaginent davantage que leurs homologues masculins “faire un métier qu’elles aiment“ (89 contre 81 %), fait valoir l'IFOP sur le rapport à l'avenir qu'entretiennent les jeunes selon leur genre.

Dans cet échantillon de 1 006 lycéens et lycéennes qui ont été questionnés par l'institut de sondage (pour la Delta Business School, ndlr), les filles veulent en effet davantage un métier qui “a du sens“ (85 contre 77 %) ou dans lequel elles sont respectées (84 contre 73 %), alors que les garçons sont plus nombreux que les filles à vouloir “gagner beaucoup d’argent“ (50 contre 46 %), avoir de la “notoriété“ ou encore du “pouvoir“.

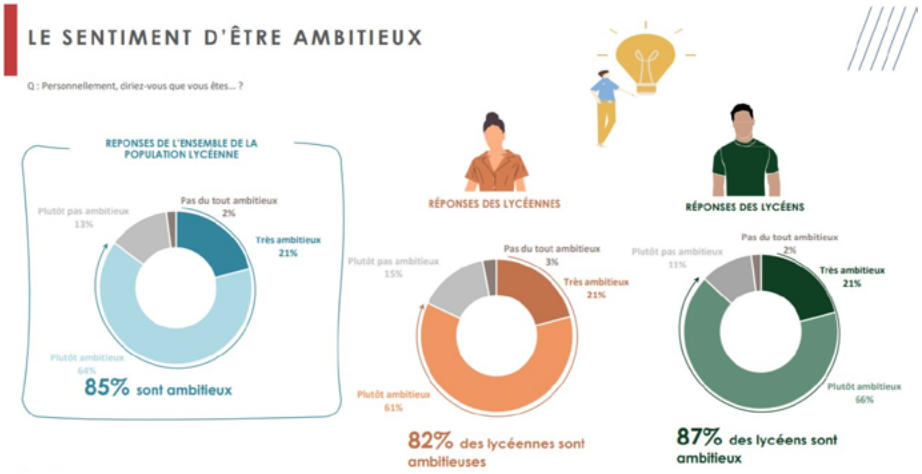

Cette conception des perspectives de carrière professionnelle se retrouve déjà dans le **cadre scolaire** chez les jeunes. Car la première chose qui ressort de l'enquête est la répartition de la confiance en soi à l'école. 75 % des lycéens déclarent avoir confiance en eux, certes, mais alors que les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons, elles ne sont que 64 % à avoir confiance en elles, tandis que chez les lycéens ce taux est de 87 %.

Les garçons sont d'ailleurs tout autant à se déclarer **ambitieux**, contre seulement 82 % des lycéennes. Pourtant, si elles obtiennent le baccalauréat, 71 % des lycéennes envisagent certainement de poursuivre leurs études après le lycée, alors que c'est seulement le cas pour 62 % des lycéens.

Les différences de genre se retrouvent ensuite dans l'imaginaire des choix et des possibilités de carrière chez les lycéens. Ainsi la **discipline idéale** dans les études qu'ils aimeraient entreprendre serait pour 18 % des garçons “Technologie / Informatique“, alors que 2 % des filles l'envisagent. A l'inverse, 19 % des filles citent le domaine “Médecine / Pharmacie et autres disciplines de santé“, versus 6 % des garçons. De même, on retrouve 14 % des filles qui s'imaginent dans des filières littéraires contre 7 % des garçons.

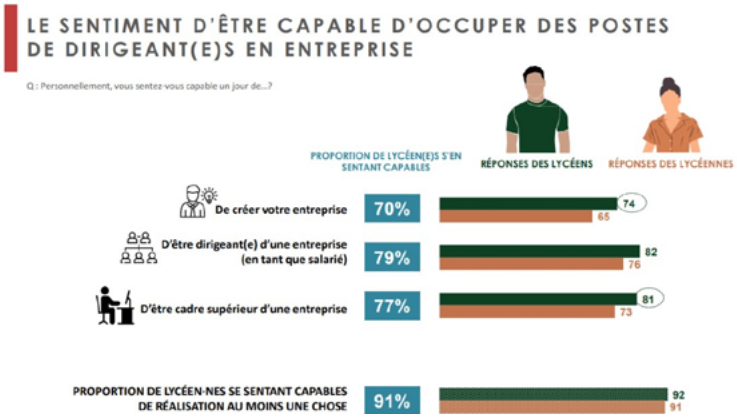

Pour ce qui est de **la vie professionnelle future**, l'ambition ressort également comme principalement masculine. L'IFOP calcule que 74 % des répondants se sentent capables de **créer leur entreprise**, contre 65 % des filles, ou encore que 81 % des garçons se sentent capables d’être cadre supérieur d’une entreprise, pour 73 % de filles.

Dès lors, concernant la perception des différences de genre en milieu professionnel 75 % des lycéennes pensent que lors de la première embauche il y a des **différences salariales** entre un homme et une femme, versus 68 % des lycéens.

D'ailleurs, 60 % des lycéens questionnés estiment qu'être une femme n’est pas en soi un facteur pénalisant dans le monde du travail, et ils sont même 58 % à considérer que les différences entre hommes et femmes dans le monde du travail sont liées à la nature de chacun (+14 points pour les deux items par rapport aux lycéennes).

Le sondage IFOP **ici** Étude réalisée fin novembre 2022

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

18 JANVIER - 9 MARS INCLUS
S'inscrire et ajouter ses vœux

10 MARS - 6 AVRIL INCLUS
Compléter son dossier et confirmer ses vœux

1ER JUIN - 13 JUILLET
Phase d'admission principale

Ouverture du site parcoursup.fr avec des modifications pour rendre le processus plus prévisible

Le site internet parcoursup.fr , qui permet aux candidats de formuler leurs voeux en termes de formation dans l'enseignement supérieur, a ouvert le 20 décembre dernier , indique le ministère de l'Education nationale dans un communiqué de presse qui met en avant son “utilité“ ainsi que les améliorations des fiches de formation et de son moteur de recherche.

“Quel était le profil des candidats qui ont été classés par la formation l’an dernier ? Est-elle peu ou très demandée ? Prend-elle en compte ma participation aux Cordées de la réussite ?“

Alors que 936 000 candidats ont confirmé au moins un voeu en 2022, les informations “essentielles à consulter“ seront plus clairement accessibles, assure ainsi le ministère, elles fourniront des “élements“ (frais de scolarité, public-privé..) pour “mieux anticiper le déroulement de la phase d’admission“, et indiqueront de “manière plus détaillée et plus lisible les critères qu’utiliseront les formations dans l’acceptation des candidatures“.

A noter que sera “progressivement élargi“, dans les années qui viennent, “le périmètre des formations pour lesquelles les informations sur l‘insertion professionnelle s(er)ont renseignées“, avec par exemple un affichage dès cette année pour la majorité des BTS et mentions complémentaires.

La formulation des voeux des lycéens et étudiants en réorientation sur la plateforme, parmi les 21 000 formations reconnues par l'État (dont 7 500 en apprentissage), débutera le 18 janvier 2023 pour s'achever le 9 mars.

S'y ajouteront une “assistance usagers“ via le numéro vert 0 800 400 070, la messagerie du dossier Parcoursup et les réseaux sociaux Parcoursup. La phase d'admission principale se déroulera du 1er juin au 13 juillet, celle d'admission complémentaire du 15 juin au 12 septembre 2023.

🔎 un tout nouveau moteur de recherche
🤔 une FAQ complète
📺 des vidéos tuto
📅 le calendrier des lives
💻 des pages thématiques (apprentissage, études de santé, bourse et logement...)

Le ministère souligne que le calendrier de Parcoursup “est construit en cohérence avec celui du baccalauréat pour s’adapter aux échéances de l’année de Terminale, et notamment à la date des épreuves terminales des enseignements de spécialité (pour le lycée général et technologique)“, permettant “de mieux prendre en compte les résultats des élèves, au service de leur parcours d’études dans l’enseignement supérieur“.

Le site **ici**

Le **Service militaire volontaire** a “un impact de 30 points sur les taux d’emploi des jeunes bénéficiaires à la sortie du dispositif, et de 25 points six mois plus tard“, constate le **CEREQ** dans le dernier numéro de la revue **Formation emploi**.

A efficacité, effectif réduit

Cette efficacité, Denis Anne et Yannick L'Horty la détaillent dans leur “anatomie“ des spécificités de ce programme de formation, qui fut lancé en 2015 (sur le modèle du **service militaire adapté** qui existe en Outre-Mer, ndlr) puis pérennisé dès janvier 2019, en rapport aux autres dispositifs (**écoles de la deuxième chance**, établissements pour l’insertion dans l’emploi, etc..) qui ciblent les **jeunes décrocheurs**.

Aujourd'hui, ce sont six centres qui accueillent plus de 1 000 jeunes volontaires chaque année, mais les auteurs précisent tout de même que “la couverture territoriale est partielle, avec plusieurs grandes régions dépourvues de centres“. Ils ajoutent d'ailleurs qu'après avoir bénéficié d’une forte attractivité lors des premières années d’expérimentation en 2015 et 2016, le SMV “a été confronté à des difficultés croissantes de recrutement, en particulier pour les centres d’Île-de-France et du Grand Est“, avec pour résultat “une faible sélection des jeunes candidats“.

“Marginal d’un point de vue quantitatif“, la différence de taille du point de vue des effectifs de jeunes accompagnés du SMV est de 1 à 100 avec la “**garantie jeunes**“ (100 000 recrutés) et de 1 à 150 avec le “**service civique**“ (150 000 recrutés), ce qui “est évidemment un facteur qui pèse négativement sur la notoriété et l’attractivité du dispositif“. Question attractivité justement, le SMV “n’est pas le programme le plus rémunérateur pour les jeunes qui y participent“. Le volontaire est en effet pris en charge pendant toute la durée du SMV (logement, nourriture, habillement) et reçoit une solde de 313 € nets par mois. L'“aide monétaire“ dure théoriquement de six à douze mois mais est en pratique plus souvent versée pendant huit mois.

Recrutement

De plus, par rapport aux autres dispositifs pour lesquels que le gouvernement apporte force communication, comme la “**Garantie Jeunes**“, concernant le Service militaire volontaire “la hiérarchie des sources d’information“ se trouve inversée. Le CEREQ explique que le premier relais d’information est celui de la famille et des amis, et que les professionnels de l’insertion ne sont des sources d’information que pour un jeune sur quatre. D'où une connaissance de son existence par des “sources locales“ et “très proches du terrain“, tels que les affichages en mairie, la distribution de flyers dans les zones urbaines, la présence et la représentation du SMV lors d’évènements sportifs, la distribution de dépliants en boîte aux lettres, le flocage des véhicules, etc..

Intensité

Autre point particulièrement prégnant pour ce dispositif, son intensité. Est décrit un programme “long“, le plus souvent entre six et huit mois mais pouvant aller jusqu’à douze mois et qui nécessite des efforts de la part des “stagiaires de la formation professionnelle“. Soumis au régime de l’internat, ils portent des tenues militaires et sont tenus de respecter une discipline stricte. Le SMV est le seul programme de formation de droit commun qui soit entièrement géré par l’armée, dans une logique interarmées, apprend-on encore. La militarité est un point central “qui le distingue de tous les autres programmes et ajoute à son intensité (avec la pratique intensive du sport)“.

Ce n'est peut être pas un hasard si est noté, malgré une légère tendance à la baisse dans le temps, une surreprésentation des garçons au sein des effectifs du SMV, qui étaient 72,4 % en 2019-20. Les sociologues expliquent ainsi que la “militarité“ est “une caractéristique forte du SMV qui peut constituer un élément d’attractivité ou de rejet pour les jeunes qui constituent la cible de ce programme et qui explique peut-être en partie la faible proportion de jeunes filles parmi les volontaires“.

S’agissant du niveau de diplôme, on observe davantage d’écarts entre les différentes cohortes suivies depuis 2017. Dans les deux premières, les non-diplômés constituaient “la classe modale“, tandis que les jeunes de niveau bac et plus étaient minoritaires. Dans la dernière cohorte étudiée (2019-20), le profil des parts de jeunes n’est plus régulièrement décroissant avec le niveau de diplôme. Ainsi les très peu diplômés représentent désormais 50 % des volontaires (- 10 points) et le nombre de diplômés est supérieur, tant pour les diplômes techniques inférieurs au baccalauréat (CAP et BEP essentiellement) que pour le baccalauréat et au-delà.

Beaucoup de données sont en revanche assez stable sur la durée. Le SMV se compose en forte proportion de jeunes tout justes majeurs, plutôt en bonne santé et avec, selon leurs déclarations, une estime de soi “moyenne ou faible“. Plus des deux tiers d'entre eux sont des NEETs, en situation d’inactivité ou en recherche d’emploi. Les obstacles qu’ils rencontrent pour trouver un emploi sont pour 58 % d'entre eux des problèmes de mobilité, loin devant le manque d’offres d’emploi dans leur secteur ou leur région (29 %).

Mobilité

Le **permis de conduire** est dès lors la **première motivation** à leur candidature, à égalité avec le fait d’acquérir une formation est légèrement devant la vie militaire, indiquent Denis Anne et Yannick L'Horty qui évoquent pour résultat “un effet massif sur l’obtention du permis de conduire“. Les jeunes ont ainsi “des taux de réussite extrêmement élevés“ au passage de l'examen, et voient une augmentation “de plus de 50 points de pourcentage“ dans la probabilité d’avoir le permis de conduire. Ils commentent : “En un temps plus réduit, le SMV s’avère beaucoup plus efficace, ce qui renvoie sans doute à l’intensité de la préparation ainsi qu’à la capacité qu’ont les centres à faire passer eux- mêmes l’examen du Brevet militaire de conduite (transformé en permis de conduire civil à l’issue de la formation).“

Les auteurs évoquent l'éventualité de freins “immatériels“, de barrières à la mobilité qui pourraient être plutôt d'ordre psychologique. En effet, les jeunes interrogés déclarent “ne pas éprouver de difficultés pour se déplacer en ville, que ce soit à bicyclette ou en transports collectifs“ et ils “se sentent à l’aise pour se repérer sur un plan papier, pour plus de la moitié d’entre eux“. De même, ils sont “**massivement prêts à déménager**, y compris pour une autre région, n’importe où en France et même à l’étranger“ pour trouver un emploi.

Auto-sélection

Au final, pour les auteurs de cette étude, les jeunes qui arrivent en SMV changent “mais leurs caractéristiques se reproduisent à l’identique“. Ainsi cette permanence dans les données fait que les jeunes qui cumulent les caractéristiques précitées et qui cherchent à la fois une solution à leur problème de mobilité, une formation et une rigueur militaire dans l’accompagnement “s’autosélectionnent pour candidater au SMV“, et, dès lors, “ce programme semble avoir trouvé son public“.

Note du CEREQ Le sommaire ici

L'indicateur **NEET** "masque la réalité sociale" estime le CEREQ dans son analyse des trajectoires des jeunes de la génération 2010 sur 7 années.

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications considère en effet que la dénomination, venue d'Angleterre, désigne des jeunes éloignés du marché du travail et de la formation "sans jamais qualifier ni quantifier ce degré d'éloignement", et de plus "ne permet pas de saisir la disparité des situations puisqu'il intègre aussi bien les diplômés allongeant leur durée de recherche d'emploi pour cibler des offres en lien avec leur formation, que les personnes actives exposées temporairement à une rupture de carrière ou les jeunes ne parvenant pas à trouver un travail".

Si, au cours des sept années qui suivent la fin des études, ce sont près de 70 % des jeunes qui ont été concernés, et même environ 43 % d'entre eux qui commencent leur trajectoire professionnelle par une première séquence classée NEET (ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, ndlr), les situations sont cependant très hétérogènes.

Ainsi, être NEET concerne 32 % des diplômés du supérieur à l'issue de leur formation pour 69 % des sortants sans diplôme, "avec un risque d'exposition durable inégal" du fait que "parmi les jeunes qui se déclarent inactifs ou chômeurs dès la fin de leurs études, 77 % des diplômés du supérieur vont finalement connaître un accès rapide et stable à l'emploi", contre 54 % des bacheliers et 24 % des personnes sans diplôme.

De même, la durée de l'expérience NEET "est davantage dépendante des ressources individuelles que représentent le capital académique et la détention du permis de conduire que du contexte familial", bien que celui-ci ait "déjà joué en amont". Il est en effet "d'autant plus envisageable d'intégrer la précarité et l'incertitude du lendemain comme une norme d'existence que les parents ou la fratrie ont connu eux-mêmes des situations précaires, des ruptures professionnelles et des périodes de chômage".

Dès lors, expose le CEREQ, "seule une minorité se trouve grandement menacée par des difficultés persistantes d'accès à l'emploi, avec un risque d'exposition à la précarité, la pauvreté et la vulnérabilité" à savoir les 20 % de jeunes sans diplôme les plus éloignés de l'emploi, dont les trois quarts n'ont jamais travaillé.

Et si les pouvoirs publics ont progressivement réorienté le financement des aides en faveur des jeunes susceptibles de se maintenir de façon prolongée en marge de l'emploi et de la formation, cela ne répond "que partiellement à la problématique des personnes les plus fragilisées qui cumulent une scolarité heurtée se terminant généralement sans diplôme, plusieurs freins périphériques à l'emploi, des caractéristiques discriminatoires (quartiers prioritaires, origine immigrée...), et souvent un contexte sociofamilial défavorable".

Les NEET invisibles “parmi les moins aidés"

Malgré les efforts faits pour densifier la présence des **Missions locales** sur le territoire, certains jeunes demeurent difficiles à approcher et “ces ‘NEET invisibles‘, nouvelle catégorie que tentent de recenser les pouvoirs publics, rassemblent des jeunes marqués par les difficultés familiales ou personnelles depuis l’enfance, socialisés dans la rue ou encore celles et ceux qui se distancient de l’école ou de l’emploi volontairement. Cela concerne aussi les jeunes qui passent sous les radars de la protection sociale parce que leur profil n’en fait pas ou plus des bénéficiaires (marginaux, chômeurs longue durée en fin de droit, mineurs sans soutien parental ni droit à un reversement direct des aides à la famille).“

Pourtant, ces NEET vulnérables sont “parmi les moins aidés par le secteur public, car ils ne perçoivent généralement pas d’aide au logement (vivant chez leurs parents ou dans la rue), d’indemnité chômage (n’ayant jamais travaillé) ou de bourse d’études“, leurs ressources annuelles avoisinant en moyenne 2 200 € pour assurer le quotidien. Et alors que la prise en charge des plus vulnérables est “longue et complexe, car pour être accompagné, il faut avoir connaissance des aides, puis en faire la demande, et enfin obtenir la prestation demandée“, l'on assiste à “tout un processus qui participe à l’auto-exclusion des plus démunis qui ne sont pas toujours en mesure d’élaborer de telles stratégies d’accès à l’offre“.

D'ailleurs, cet “accompagnement limité dans le temps n’est pas toujours bien adapté pour faire face aux événements qui ont pesé sur leur histoire“, et les situations fragiles de ces NEET les empêchent souvent d’être retenus dans les dispositifs, quand bien même ils en constituent la cible dans les textes“.

Ainsi, “pour ces jeunes les plus éloignés de l’emploi et de la formation, l’arbitrage entre dépendre des aides publiques ou des maigres revenus du ‘précariat‘ peut relever d’un choix cornélien... “

Pour le CEREQ enfin, ces dispositifs “sont évalués à l’aune d’un taux positif de sortie souvent défini par le nombre de retours en formation qualifiante ou d’embauches sur un contrat de plus de six mois. Cette logique de résultat qui gouverne le maintien dans le label, les financements ou les moyens de fonctionnement attribués aux institutions encadrantes fait peser une pression sur les intervenants et les hiérarchies intermédiaires.“

La question demeure, conclut-il, pour tout acteur et financeur de politiques publiques, à court terme de l’atteinte de la cible et à long terme de leur efficience pour les faire sortir d’une trajectoire NEET.

La note du Cereq ici

Introduction 5
Thomas COUPPIÉ, Arnaud DUPRAY, Céline GASQUET

Partie 1 VULNÉRABILITÉS 13
Ce que l'indicateur NEET ne dit pas sur la fracture sociale de la jeunesse 15
Magali DANNER, Christine GUÉGNARD
L'accès aux ressources publiques dans les trajectoires des jeunes décrocheurs 25
Julien BERTHAUD, Jean-François GERET
Temps d'accès au premier EDI et à l'autonomie résidentielle des jeunes sans diplôme 37
Joël ZAFFRAN

Partie 2 TERRITOIRES 49
Mobilités géographiques : l'influence du territoire d'origine 51
Arnaud DUPRAY, Mélanie VIGNALE
L'empreinte des territoires sur le salaire des jeunes débutants 61
Patrice CARO, Agnès CHECCAGLINI, Jean-Pascal GUIRONNET

Partie 3 CONCILIATIONS 73
Évolutions des calendriers démographiques et répartition des tâches domestiques 75
Ariane PAILHÉ, Delphine REMILLON
Lorsque l'enfant paraît : heurs et malheurs dans les carrières des jeunes couples 87
Thomas COUPPIÉ, Dominique ÉPIPHANE
Quelles conditions d'accès à l'emploi pour les jeunes mères isolées ? 97
Stephen BAZEN, Xavier JOUTARD, Hélène PÉRIVIER
Le dilemme des femmes « vulnérables » à la sortie des études 107
Magali DANNER, Christine GUÉGNARD
Reprendre des études : une affirmation de soi en tant qu'adulte 117
Isabelle BORRAS, Nathalie BOSSE, Nadia NAKHILI, Alexie ROBERT

Partie 4 EMPLOIS 129
L'essor du travail indépendant en début de vie active 131
Nathalie HAVET, Xavier JOUTARD, Alexis PENOT, Caroline BAYART
Dans la fonction publique, des chemins diversifiés vers la stabilisation 141
Olivier JOSEPH
La non-qualification en début de vie active 151
Stéphanie MOULLET, Vanessa DI PAOLA

Partie 5 VALEURS 163
Entre satisfaction et résignation, la place du travail dans l'existence des jeunes 165
Estelle BONNET, Zora HAZARI, Elise VERLEY

Chemins vers l'emploi et la vie adulte : l'inégalité des possibles 3

Déménager vers des métropoles-technopoles ou des zones touristiques stimule la progression salariale des jeunes

LE “CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE“, UN SUCCÈS QUANTITATIF, UN DISPOSITIF INADAPTÉ ?

“La création du Contrat d'engagement jeune ne résout pas, à ce stade, les problèmes d’accessibilité pour les jeunes en rupture, hors radars de Pôle emploi et des missions locales“, estime le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) dans son 1er rapport d'étape sur la mise en oeuvre du dispositif remis le vendredi 16 décembre au ministre du travail Olivier Dussopt.

Il déplore ainsi “le manque de prise en compte des problématiques liées à la mobilité, en particulier pour les jeunes vivant dans les territoires ruraux ou périurbains“ du fait que dans sa globalité, l’offre de services du CEJ (accompagnement individuel, ateliers collectifs, solutions structurantes, etc..) se déploie généralement dans les territoires urbains “ce qui implique des mobilités importantes tant en termes de distance que de fréquence, pour les jeunes éloignés de ces territoires“. Dès lors, le constat de l’éloignement géographique soulève “la problématique des ‘zones blanches‘ dans lesquelles l’offre est inexistante pour les jeunes“.

Pourtant, plus de 30 % des bénéficiaires du CEJ résident déjà dans des territoires dits en difficulté, quartiers prioritaires de la politique de la ville et zones de revitalisation rurale, et ses premiers bénéficiaires sont particulièrement jeunes. 53,5 % des signataires à Pole Emploi ont moins de 21 ans, et même 74 % dans les missions locales.

Les premiers chiffres de jeunes bénéficiaires du CEJ “confirment un bon démarrage“, indique le COJ avec plus de 250 000 contrats signés au 30 novembre 2022, malgré un objectif fixé à 300 000 pour la fin de l'année (et au départ fixé par Jean Castex à 400 000). “Satisfaisant en termes de données quantitatives“, le bilan du lancement du dispositif voit apparaître “quelques limites sur le plan qualitatif en raison du temps d’appropriation qui s’est imposé aux opérateurs pour lancer ce dispositif à grande échelle“.

Celui-ci a en effet été immédiatement intégré dans la loi sans expérimentation avant sa mise en place, c'est pourquoi “les équipes de Pôle emploi et des missions locales ont dû fournir des efforts considérables pour rendre le CEJ opérationnel dès le 1er mars 2022“, poursuit le rapport. Il considère d'ailleurs que “les conditions de ‘mise en marche à grande vitesse‘ (du dispositif, ndlr) ont conduit les opérateurs à positionner en priorité les jeunes connus du Service public de l'emploi (SPE)“. Au lancement du CEJ, environ trois quarts des bénéficiaires du CEJ étaient déjà connus, 75 % inscrits à Pôle emploi et 70 % fréquentant les missions locales).

Deux mois après le lancement du CEJ, est également souligné un sentiment de “concurrence“ entre les deux opérateurs du CEJ accentué par la pression de la “politique du chiffre‘, et la dénonciation par certains conseillers de missions locales d'une “attitude agressive“ de Pôle Emploi de “débauchage“ des jeunes.

Si “la logique partenariale a été en quelque sorte mise en suspens, plus particulièrement dans les territoires“, à cela s'ajoutent un défaut de coordination au niveau local et l’absence de gouvernance dans certains territoires. “Pas très clair, plusieurs interlocuteurs qui donnent des consignes, on ne sait pas vraiment qui est le pilote au niveau régional“, constate un conseiller.

En outre, l’accompagnement proposé “paraît confus et complexe en se présentant davantage comme une ‘superposition de prestations‘ sans articulation évidente", continue le COJ. De même, il a imposé des changements de pratiques professionnelles : “plusieurs conseillers de missions locales, qui avaient pour habitude de promouvoir auprès des jeunes la ‘Garantie jeunes‘, ont fait part de la ‘brutalité‘ du passage au CEJ, ce qui a déstabilisé leurs pratiques“. Et à Pôle emploi, “l’ensemble des conseillers se trouve confronté à un véritable changement de métier car le CEJ exige une intensité de l’accompagnement et des "programmations hebdomadaires d’activités“.

Résultat, dans certains territoires, “une forte disparité du nombre de jeunes intégrés dans le dispositif selon les conseillers : certains le présentent comme une opportunité de disposer d’un éventail de solutions en valorisant un parcours très motivant (qui emporte plus facilement l’adhésion des jeunes) tandis que d’autres mettent plutôt en avant le caractère obligatoire de l’engagement avec la contrainte des 15-20 heures (rencontrant ainsi un succès bien plus mitigé)“.

“Inadapté pour les jeunes. L'obligation de prescrire absolument alors que le public jeune est phobique scolaire et du collectif“. Les premières remontées de terrain obtenues par le COJ font aussi état de la problématique des 15 à 20 heures d’activités obligatoires “caractérisée par des difficultés pour les opérateurs du SPE à les mettre en oeuvre et par un absentéisme assez marqué de la part des jeunes bénéficiaires“. Ainsi l'intensité du volume horaire “décourage un certain nombre de jeunes, notamment ceux les plus en difficulté“, ce qui rend parfois “compliqué pour les conseillers d’amener ces jeunes à accomplir l’ensemble de ces activités hebdomadaires“, de quoi trouver “paradoxal de vouloir s’adresser à des jeunes vulnérables, voire très vulnérables, tout en affirmant parallèlement l’obligation de faire 15 à 20 heures par semaine (…)".

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COJ
Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

Suivi et évaluation de sa mise en œuvre dans les territoires

1er rapport d'étape

Par la commission de l'insertion des jeunes du COJ

Adopté le 09 décembre 2022

Alors que le montant de 520 euros mensuel “ne permet pas à un jeune de vivre décemment, d’autant plus dans la situation d’inflation que connait notre pays“, assure le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, est rappelé que le CEJ est aujourd’hui limité dans le temps (maximum 18 mois) quand la plupart des contrats ont une durée moyenne de 9 mois.

Pour le COJ, si “aucune évaluation ne peut être faite aujourd’hui sur l’objectif d’entrée en emploi durable“, il s'avère qu'une partie des jeunes “profite de fait de la dynamique de plein emploi, mais beaucoup de jeunes peu ou pas qualifiés connaissent des freins importants à l’accès à l’emploi que le CEJ aujourd’hui ne résout pas“. **A noter que 89 % des jeunes bénéficiaires ont un faible niveau de qualification (au maximum le niveau baccalauréat) et 44 % ne disposent d’aucun diplôme**.

Le rapport ici

LA MARINE SE PRÉSENTE ET RECRUTE EN RÉGION

GUETTEUR DE LA FLOTTE

Appelé également "technicien sémaphoriste", le guetteur de la flotte est un véritable aiguilleur des mers.
Il surveille et contrôle le trafic maritime aux abords des côtes françaises. Celui-ci veille aussi au respect des règles du droit maritime et participe à la lutte contre la pollution, le narco-trafic ou l'immigration clandestine. Il coordonne également les moyens d'assistance en cas d'évènements de mer dans les eaux territoriales françaises.
Le Guetteur de la flotte est affecté à terre et peut être affecté soit en sémaphore, en vigie ou en Centre Régional Opérationnel de Surveillance et du Sauvegarde. Il s'engage pour un contrat de 10 ans.

MARIN POMPIER – SECURITE DU NAVIRE

Ces quatre mastodontes assurent en alternance la dissuasion nucléaire 365 jours par an. Tapis dans l'océan, indétectables, ils sont propulsés par un réacteur nucléaire et dotés de 16 missiles portant chacun plusieurs têtes nucléaires. Forts de plus de 40 000 jours passés sous toutes les mers du globe depuis 1972, les quatre SNLE sont chacun armés par un équipage de 110 marins qui y cohabitent pour mener à bien cette mission stratégique.

AGENT D'ACCUEIL

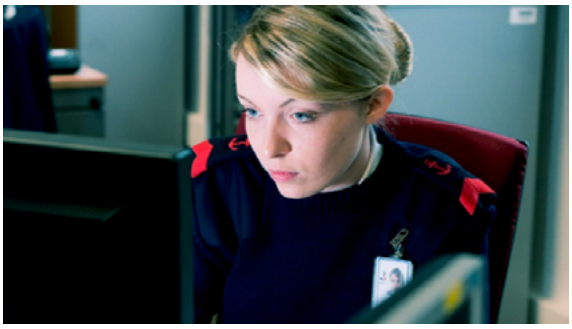

Au nombre de six, ils sont déployés en Méditerranée, en Atlantique ou encore en Océan indien. Ces sous-marins constituent, par leur discrétion et leur endurance, un atout majeur dans le soutien des SNLE, du porte-avions et pour le recueil de renseignement. Conçus pour naviguer 220 jours par an et embarquer 70 hommes, ils sont propulsés par un réacteur nucléaire.

AVANTAGES :

- Un métier à grandes responsabilités dès le début de la carrière puisque le guetteur de la flotte sera parfois le seul à pouvoir agir en cas d'appel de détresse en mer.

- Une rémunération dès le début du contrat comprise entre 1000 euros à 1400 euros avec 45 jours de congés par an.

- Nourri, logé gratuitement et mise à disposition de billets de trains préférentiels. ET DES PRIMES POSSIBLES !!

- Des possibilités d'évolution de carrière.

LA MARINE NATIONALE EN RÉGION

FOCUS ILE DE FRANCE

La Marine Nationale était présente le samedi 3 décembre 2022 sur le parvis du Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine pour la cérémonie de remise de fanion de la Préparation Militaire Marine (PMM) « Amirale de Joinville ».

La PMM est un stage militaire et maritime qui permet de découvrir la Marine Nationale au plus proche de son domicile, partout en France.

Le vendredi 9 décembre 2022 a eu lieu le renouvellement de la convention "PACTE emploi" entre le CIRFA de Paris et la mairie de Paris dans la bibliothèque du conseil de l'Hôtel de Ville.

Les 3 armées et les partenaires de l'emploi des jeunes à Paris ont ainsi pu faire le bilan des actions menées depuis 3 ans et fixer le cap pour les 3 prochaines années.

Le CIRFA de Paris, Bureau Marine Nationale, s'est rendu le vendredi 16 décembre 2022 à l'Université Paris Cité pour rencontrer les étudiants apprentis spécialisés en chimie.

La mise en place d'une conférence dans les locaux, a permis aux étudiants de comprendre concrètement nos missions et nos enjeux.

Une opportunité pour eux de découvrir, également, les métiers du nucléaire propres à la Marine Nationale comme notamment le métier de technicien de conduite et de maintenance nucléaire !

NOS PROCHAINS EVENEMENTS

⇨ *SALON DE LA PLONGEE du 6 au 9 janvier 2023 à Paris Portes de Versailles.*
Vendredi 6 janvier-10h/21h ; Samedi 7 et Dimanche 8 janvier de 10h/19h ; Lundi 9 janvier-10h/15h

⇨ *SALON DES FORMATIONS DEFENSE ET CYBERSECURITE STUDYRAMA le 14 janvier 2023 de 10h00 à 17h00 à l'Espace Champerret – Hall A.*

⇨ *SALON DES FORMATIONS TOURISME ET HOTELLERIE le 21 janvier de 9h00/18h00 Espace Champerret.*

⇨ *SALON DES ETUDES SUPERIEURES STUDYRAMA le 28 janvier 9h00/18h00 Paris Event Center – HaLl A.*

⇨ *SALON DES FORMATIONS TOURISME ET HOTELLERIE du 3 au 5 février 2023.*
Vendredi 3 février de 10h00 à 17h00 ; Samedi 4 et Dimanche 5 février 2023 de 10h00 à 18h.

⇨ *SALON « YOUR FUTUR » du vendredi 10 février au jeudi 11 février 2023 au Parc des Princes.*

⇨ *FETE DE LA CHIMIE du vendredi 10 février au jeudi 11 février 2023 à la Cité des Sciences et de l'Industrie.*

JE M'ENGAGE DANS LA MARINE NATIONALE

L'ÉCOLE DES MATELOTS

Engagée pour la formation et l'emploi des jeunes, la Marine nationale recrute et forme chaque année plus de 4000 hommes et femmes de 16 à 30 ans, de la 3ème à bac +5 dans plus de 80 métiers.

Première voie d'accès pour les bacheliers ou niveau équivalent, l'école des matelots de la Marine nationale propose une formation professionnelle et qualifiante aux **jeunes de 17 à 30 ans**. Cette filière post-bac offre aux jeunes bacheliers une réelle opportunité d'**exercer des métiers techniques et concrets**. Présente sur 5 sites (Hyères, Cherbourg, Lorient, Saint-Mandrier et Brest), l'école des matelots dispense une formation d'excellence faisant monter rapidement en compétences ses élèves.

En s'engageant dans la Marine nationale par cette voie, les marins découvrent des opportunités de carrières exceptionnelles : près d'une vingtaine de métiers sont accessibles, allant des opérations navales, à la mécanique et la maintenance, l'informatique, la restauration ou encore l'aéronautique navale.

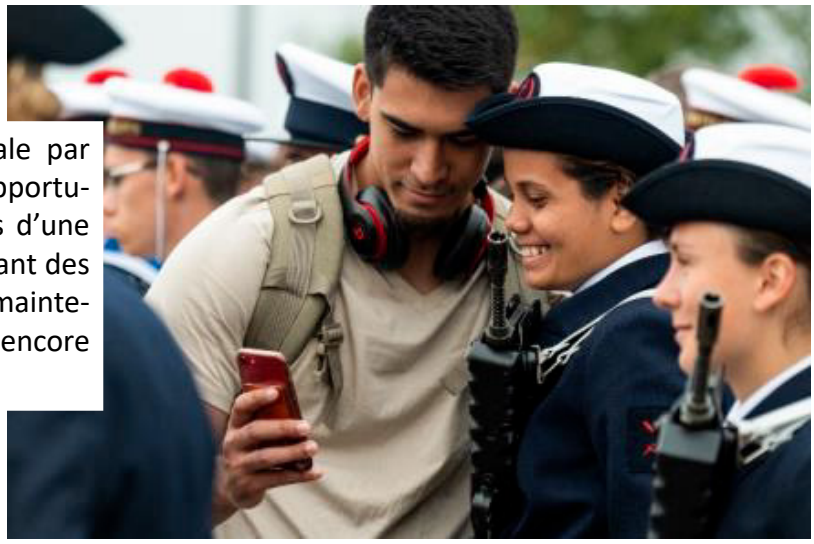

PRÈS DE 60% DEVIENNENT OFFICIER-MARINIERS (ÉQUIVALENT SOUS-OFFICIERS) APRÈS QUELQUES ANNÉES DE SERVICE.

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ET QUALIFIANTE

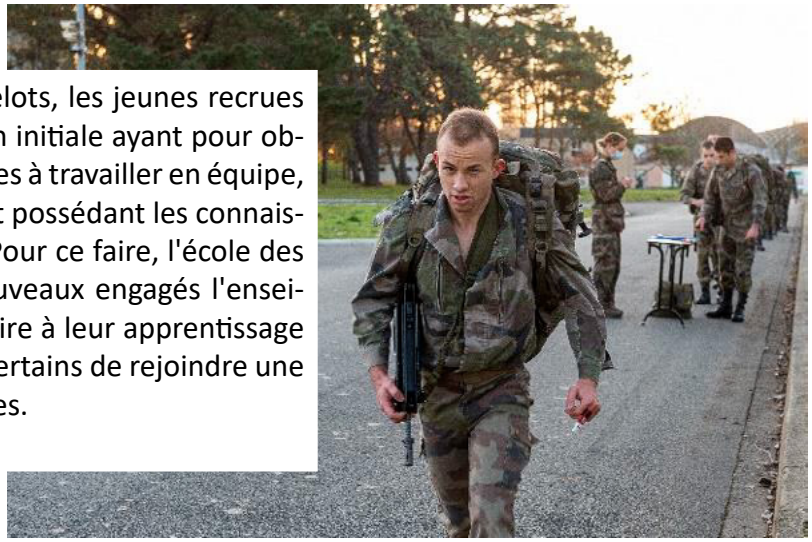

En s'engageant par la voie de l'Ecole des matelots, les jeunes recrues suivront dans un premier temps une formation initiale ayant pour objectif de faire d'eux des marins et militaires, aptes à travailler en équipe, fiers de servir à bord des unités de la Marine et possédant les connaissances élémentaires de leur nouveau métier. Pour ce faire, l'école des matelots dispense durant 7 semaines aux nouveaux engagés l'enseignement militaire, maritime et sportif nécessaire à leur apprentissage des valeurs de la vie en équipage, avant pour certains de rejoindre une formation élémentaire métier de 4 à 8 semaines.

Le parcours professionnel initial du matelot vise à valoriser l'**expérience sur le terrain**. Après une formation initiale aux fondamentaux militaires et maritimes, puis une initiation aux spécificités du métier choisi, le matelot est affecté dans une unité opérationnelle de la Marine pour une durée de 2 ou 4 ans selon le type d'affectation et le métier exercé.

CHAQUE ANNÉE, APRÈS LEUR FORMATION À L'ECOLE DES MATELOTS, 2030 JEUNES, TIENNENT EN MER COMME À TERRE, DES FONCTIONS D'OPÉRATEUR AU SEIN DES ÉQUIPAGES DE LA MARINE.

Témoignage de Guillaume, élève en formation initiale élémentaire à l'école des matelots de Querqueville à Cherbourg

DROITS DES FEMMES

Rétrospective de l'année 2022

Mahsa Amini : l'inspiration de la vague de manifestations en Iran et figure d'une révolution féminine inédite

En novembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a condamné la réponse du régime iranien aux manifestations qui ont suivi la mort de Mahsa Amini, une jeune femme décédée en garde à vue en septembre, après avoir été arrêtée pour avoir, selon la « police des moeurs », porté son hijab de manière incorrecte.

Sa mort a suscité des manifestations dans de nombreuses villes iraniennes, y compris par de jeunes filles en âge scolaire. Le gouvernement iranien a réagi en arrêtant des milliers de manifestants, dont des femmes, des enfants, des jeunes et des journalistes.

Le 22 novembre, le Haut-Commissariat a déclaré qu'en une semaine seulement, plus de 40 personnes, dont deux adolescents, avaient été tuées lors de manifestations, et deux jours plus tard, le Conseil des droits de l'homme a créé une mission d'établissement des faits vouée à l'enquête sur les manifestations. « Je suis peiné par ce qui se passe dans ce pays », a déclaré le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, lors d'une session consacrée au vote en faveur de la mission. « Les images d'enfants tués. Des femmes battues dans les rues. Des condamnés à mort… ».

Signe de la condamnation internationale de la répression iranienne, les membres du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) ont à leur tour décidé d'exclure l'Iran de la Commission de la condition de la femme (CSW) le 14 décembre. La CSW, qui se réunit chaque année en mars au siège de l'ONU à New York, est considérée comme le plus grand rassemblement de défenseurs de l'égalité des sexes au monde.

Les femmes face à la crise climatique

Il a été démontré que la crise climatique affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles. Dans les semaines qui ont précédé la Journée internationale de la femme, célébrée le 6 mars, l'ONU a mis en évidence les moyens par lesquels les femmes activistes améliorent leur environnement local et aident leurs communautés à s'adapter à un climat de plus en plus hostile.

Parmi elles on compte la violoniste mexicaine Martha Corzo, qui a dirigé et inspiré un groupe de quelque 17.000 militants écologistes locaux, dévoués à la protection de la magnifique Sierra Gorda; un groupe de femmes au Niger qui ont associé les réfugiés et les migrants à la lutte contre la désertification en créant un jardin maraîcher prospère; ainsi qu' une ingénieure en mécanique au Kenya qui a dû lutter contre la discrimination fondée sur le sexe pour développer des solutions énergétiques pratiques et abordables.

En mai, les efforts entrepris par la militante camerounaise Cécile Ndjebet pour améliorer la vie des populations qui dépendent des forêts ont été officiellement récompensés lorsqu'elle a reçu le Prix Wangari Maathai des champions forestiers 2022, présidé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Au Cameroun, environ 70% des femmes vivent dans des zones rurales et dépendent au moins en partie de la récolte de produits forestiers sauvages pour leur subsistance. Cependant, dans certaines communautés, les femmes n'ont pas le droit de posséder des propriétés forestières, d'en hériter si leur mari meurt, ni même de planter des arbres sur des terres dégradées.

« Les hommes reconnaissent généralement le grand rôle que jouent les femmes dans l'amélioration du niveau de vie des familles », a-t-elle déclaré lors de la cérémonie, « mais il est important qu'ils conviennent également que, pour que les femmes continuent à jouer ce rôle, et même à se perfectionner dans leur fonction, elles ont besoin d'un accès sûr à la terre et aux forêts ».

LA FIN DU DROIT CONSTITUTIONNEL D'AVORTER AUX ÉTATS-UNIS, UN « COUP DUR POUR LES DROITS DES FEMMES », SELON L'ONU

La décision de la Cour suprême, très attendue, a été rendue par 6 voix contre 3 dans l'affaire dite « Dobbs v. Jackson Women's Health ». Michelle Bachelet a déclaré dans un communiqué qu'elle représentait un « revers majeur » pour la santé sexuelle et reproductive aux États-Unis.

Cet acte historique rend désormais chaque État de l'Union décisionnaire des questions de légalité et d'accès à l'avortement.

Réagissant également à la décision de la Cour sans y faire spécifiquement référence, l'agence des Nations Unies pour la santé sexuelle et génésique (UNFPA) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont fait remarquer que 45% des avortements pratiqués dans le monde étaient considérés comme « non sûrs », faisant de l'avortement une cause principale de décès chez les femmes enceintes.

Les agences onusiennes ont déclaré qu'il était inévitable que davantage de femmes meurent, à mesure qu'augmenteraient les restrictions imposées par les gouvernements, à l'échelle nationale ou régionale.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE VOTE EN FAVEUR DE L'INSCRIPTION DU DROIT À L'IVG DANS LA CONSTITUTION FRANÇAISE

"Le droit à l'avortement, bientôt protégé par la Constitution française ? C'est en faveur de cette mesure que s'est prononcée l'Assemblée nationale, jeudi 24 novembre, en adoptant (par 337 voix contre 32) une proposition de La France insoumise (LFI) soutenue par la majorité.

Avec ce texte de protection de l'avortement, inscrit au programme d'une journée réservée à LFI dans l'hémicycle, il s'agit de "se prémunir d'une régression" comme celle qui a eu lieu récemment aux États-Unis ou ailleurs en Europe, avait plaidé la cheffe de file du groupe, Mathilde Panot, qui a dédié cette "victoire historique" aux femmes "états-uniennes, polonaises et hongroises"."

Lire l'article complet ici.

LA COLOMBIE DÉPÉNALISE L'AVORTEMENT JUSQU'À 24 SEMAINES DE GROSSESSE

"Jusqu'à présent, l'IVG n'était autorisé qu'en cas de viol, si la santé de la mère était en danger ou lorsque le foetus présentait une malformation compromettant sa survie.

La Cour constitutionnelle de Colombie a dépénalisé l'avortement jusqu'à 24 semaines de grossesse, lundi 21 février, rendant ainsi une décision sans précédent dans ce pays majoritairement catholique. Cette dernière intervient dans un contexte de libéralisation de l'interruption de grossesse en Amérique latine.

Dans son arrêt, la Cour constitutionnelle autorise les femmes à avoir recours à l'avortement pour n'importe quel motif jusqu'au sixième mois de gestation. Jusqu'à présent, ce n'était autorisé qu'en cas de viol, si la santé de la mère était en danger ou lorsque le foetus présentait une malformation compromettant sa survie, selon un arrêt de 2006.

En dehors de ces exceptions, les femmes qui avaient recours à l'avortement étaient passibles d'une peine de 16 à 54 mois d'emprisonnement. Désormais, "l'acte d'avortement ne sera punissable que s'il est pratiqué après la 24e semaine de gestation", d'après un communiqué de la Cour constitutionnelle. La Colombie, à majorité catholique et où les églises chrétiennes protestantes exercent une grande influence, devient ainsi le cinquième d'Amérique latine à assouplir les conditions d'accès à l'avortement. Cette pratique est déjà autorisée en Argentine, en Uruguay, à Cuba, au Guyana et dans certains Etats du Mexique."

Lire l'article complet ici.

VIOLENCES INTRAFAMILIALES : L'ASSEMBLÉE NATIONALE VOTE LA CRÉATION D'UNE JURIDICTION SPÉCIALISÉE CONTRE L'AVIS DU GOUVERNEMENT

Le projet de loi prévoit la création d'une juridiction spécialisée, sur le modèle de l'Espagne, associant "les pouvoirs du juge civil et du juge pénal".

L'Assemblée nationale a voté, jeudi 1er décembre, pour une proposition de loi des Républicains pour lutter contre les violences conjugales, contre l'avis du gouvernement. Adopté par 41 voix pour et 40 contre, le texte du député LR du Lot Aurélien Pradié prévoit la création d'une "juridiction spécialisée dans les violences intrafamiliales". Accusant l'exécutif d'""obstruction", les députés de l'opposition avaient retiré tous leurs amendements pour passer directement au vote avant la fin de la "niche" parlementaire.

Le nombre de féminicides a augmenté de 20% en France en 2021 (122, contre 102 en 2020). Du 1er janvier 2022 à la mi-novembre, 100 femmes ont déjà été tuées sous les coups de leur conjoint, d'après un collectif associatif. Le projet de loi prévoit la création d'une juridiction spécialisée, sur le modèle de l'Espagne, associant "les pouvoirs du juge civil et du juge pénal", en s'appuyant "sur des référents au sein de chaque parquet", a expliqué Aurélien Pradié en séance.

Dénonçant une proposition "faite à la va-vite" et une "loi au rabais", la ministre déléguée à l'Egalité femmes-hommes, Isabelle Rome, a annoncé au cours du débat l'organisation d'"un groupe de contact de deux semaines" à l'issue de la mission parlementaire, "pour associer les différents groupes politiques". La majorité avait lancé une mission d'enquête parlementaire sur le sujet en septembre. Adoptée en première lecture, la proposition va être transmise au Sénat, à majorité de droite.

Lire l'article ici.

LITTÉRATURE :
CES DYSTOPIES QU'IL FAUT LIRE

Une dystopie est un récit de fiction dépeignant une société imaginaire organisée de telle façon qu'il soit impossible de lui échapper et dont les dirigeants peuvent exercer une autorité totale et sans contraintes de séparation des pouvoirs, sur des citoyens qui ne peuvent plus exercer leur libre arbitre.

Histoire croisée de George Orwell et d'Aldous Huxley, les auteurs des deux grands romans d'anticipation, "1984" et "Le meilleur des mondes". Ecrits il y a plus de 70 ans, ces deux romans trouvent un écho extraordinaire dans nos sociétés d'aujourd'hui : faits alternatifs, fake news, ultrasurveillance... Orwell et Huxley semblent avoir imaginé toutes les dérives de nos sociétés.

Le meilleur des mondes

Voici près d'un siècle, dans d'étourdissantes visions, Aldous Huxley imagine une civilisation future jusque dans ses rouages les plus surprenants : un État Mondial, parfaitement hiérarchisé, a cantonné les derniers humains " sauvages " dans des réserves. La culture in vitro des foetus a engendré le règne des " Alphas ", génétiquement déterminés à être l'élite dirigeante. Les castes inférieures, elles, sont conditionnées pour se satisfaire pleinement de leur sort.

Dans cette
société où le bonheur est loi, famille, monogamie, sentiments sont bannis. Le meilleur des mondes est possible. Aujourd'hui, il nous paraît même familier...

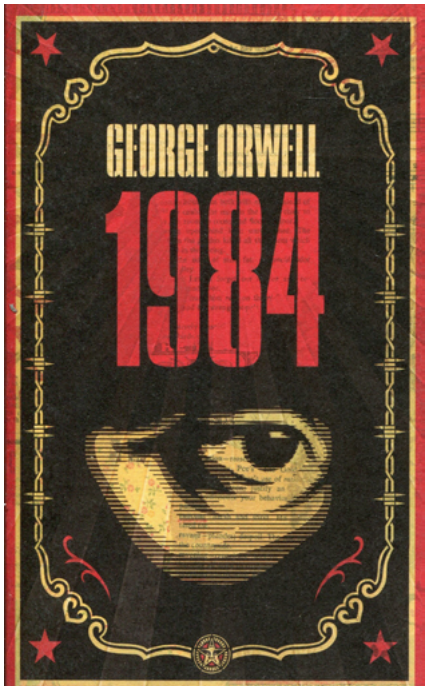

1984

Année 1984 en Océanie.
1984 ? C'est en tout cas ce qu'il semble à Winston, qui ne saurait toutefois en jurer.

Le passé a été réinventé, et les événements les plus récents sont susceptibles d'être modifiés. Winston est lui-même chargé de récrire les archives qui contredisent le présent et les promesses de Big Brother.

Grâce à une technologie de pointe, ce dernier sait tout, voit tout. Liberté est Servitude. Ignorance est Puissance. Telles sont les devises du régime. Pourtant Winston refuse de perdre espoir. Avec l'insoumise Julia, ils vont tenter d'intégrer la Fraternité, une organisation ayant pour but de renverser Big Brother. Mais celui-ci
veille...

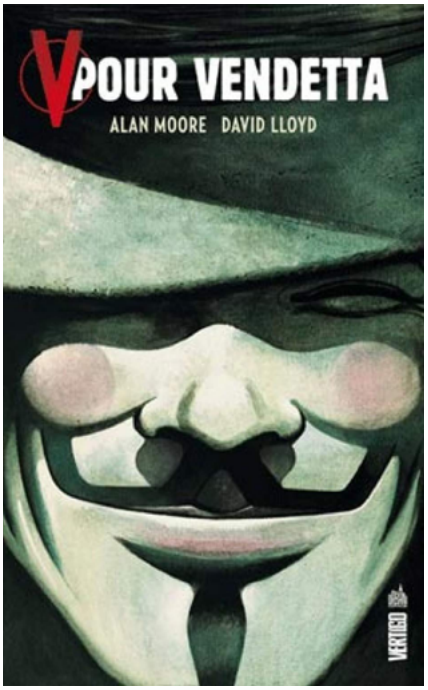

V pour Vendetta

1997, une Angleterre qui aurait pu exister... Dirigé par un gouvernement fasciste, le pays a sombré dans la paranoïa et la surveillance à outrance.

Les « ennemis politiques » sont invariablement envoyés dans des camps et la terreur règne en maître. Mais un homme a décidé de se dresser contre l'oppression.

Dissimulé derrière un masque au sourire énigmatique, il répond au nom de V : V pour Vérité, V pour Valeurs... V pour Vendetta !

Écologie
10 bonnes résolutions pour 2023

1.Moins de déchets plastiques

Chaque Français produit 37 kg de déchets plastiques par an. Pourtant, nous savons tous combien le plastique pollue notre environnement. Seule une infime partie est recyclée - le reste finit dans nos rivières, nos forêts et nos mers.

2. Bougez pour protéger le climat

Se déplacer plus souvent à vélo ou à vélo électrique permet de faire d'une pierre deux coups : se maintenir en forme tout en réduisant ses émissions de CO2. Pour les plus longs trajets, privilégiez le train et le bus, et profitez de ce temps mort par exemple pour lire un bon roman. Quant aux courtes distances, elles peuvent tout à fait être parcourues à pied.

3. Evitez de gaspiller la nourriture

Une résolution rapide, mais essentielle: n'achetez que ce dont vous avez vraiment besoin, surtout en matière d'alimentation.

4. Mangez de manière plus responsable

Près d'un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre proviennent de notre alimentation. De ce fait, en 2022, on prend la bonne résolution de manger de manière plus écologique. Cela comprend :
· Manger bio,
· Respecter le calendrier des fruits et légumes de saison.
· Manger moins de chair animale, qu'il s'agisse de viande, de crustacés ou de poissons
· Lorsque l'on mange de la viande ou du poisson, on la/le choisit si possible et au maximum de saison, bio et local-e.

5. N'achetez que le strict minimum
Avant de faire un achat, demandez-vous s'il est vraiment nécessaire du point de vue de la pyramide du consommateur. Vous pouvez même afficher celle-ci sur votre frigo!

-Utilisez ce que vous possédez
-Empruntez
-Echangez
-Fabriquez
-Achetez de préférence durable, bio et équitable

6. Achetez de seconde main

On achète en priorité sur les sites de seconde main afin de faire des économies, mais également de prendre soin de la planète. Qui dit pas d'achat neuf, dit moins de production et moins de pollution...

7. Soutenez les producteurs et commerçants locaux

En plus d'être plus écologique, acheter chez les producteurs et commerçants locaux et indépendants vous permet de faire un acte solidaire, et de soutenir votre économie locale.

8. Faites des économies d'énergie

Alors comme dans les fameuses pubs, on éteint la lumière en partant d'une pièce parce qu'on n'est pas chez le Roi Soleil ici, on débranche les chargeurs et appareils qui ne sont pas utilisés (en plus, ça les préserve), on ne laisse pas couler l'eau inutilement, on essaye le plus possible de laver à basse température la vaisselle ou le linge, etc.

9. Recyclez au lieu de jeter

Commencez par de petits gestes : mieux trier, composter (même en appartement), recycler… Il y a de nombreuses choses à faire. Recycler un appareil dont vous ne vous servez pas vous donnera une réelle satisfaction. Et vous verrez le résultat de votre effort régulièrement, ce qui vous motivera pour aller plus loin.

10. Passez moins de temps sur les réseaux sociaux

Regardez sur votre smartphone le temps que vous passez sur les réseaux sociaux sur une journée. Vous serez certainement surpris ! Et ce temps passé devant un écran, c'est autant de temps que vous ne passez pas en famille ou avec vos amis. Troquez donc une heure d'écran contre une heure de balade, un passage chez le coiffeur ou n'importe quelle activité qui va vous faire du bien.

LÉGALISATION DU CBD: CE QU'IL FAUT SAVOIR

Annulation de l'arrêté interdisant la vente des fleurs et feuilles de cannabis sans propriétés stupéfiantes

Le Conseil d'État annule l'arrêté du 30 décembre 2021 interdisant de vendre des fleurs et feuilles de cannabis ayant un taux de THC (tétrahydrocannabinol) inférieur à 0,3 %. Il relève que le CBD (cannabidiol), qui n'a pas d'effet psychotrope et ne provoque pas de dépendance, ne peut être considéré comme un produit stupéfiant. Il retient qu'il n'est pas établi que la consommation des fleurs et feuilles de ces variétés de cannabis avec un faible taux de THC comporterait des risques pour la santé publique. Il juge illégale en conséquence l'interdiction générale et absolue de leur commercialisation.

Le code de la santé publique (article R. 5132-86) interdit la production, la commercialisation, la détention, l'achat ou la consommation de cannabis (plante, résine et produits dérivés).

Lire la décision du Conseil d'Etat ici.

Mais il prévoit aussi que « la culture, l'importation, l'exportation et l'utilisation industrielle et commerciale de variétés de cannabis dépourvues de propriétés stupéfiantes » peuvent être autorisées.

Sur la base de cette dérogation, un arrêté interministériel du 30 décembre 2021 a autorisé l'utilisation des fleurs et des feuilles des seules variétés de cannabis présentant une teneur en delta-9-tétrahydrocannabinol (THC) inférieure ou égale à 0,3 %, pour produire des extraits respectant eux-mêmes ce taux. Mais, dans le même temps, cet arrêté a interdit la vente aux consommateurs des fleurs et feuilles « à l'état brut » des mêmes variétés, quelle que soit la forme prise dans le produit fini (tisanes, huiles, cosmétiques au CBD…).

Saisi en urgence au début de l'année 2022, le juge des référés du Conseil d'État avait suspendu l'exécution de cette interdiction par une ordonnance 24 janvier 2022. Le Conseil d'État statue aujourd'hui au fond et juge disproportionnée l'interdiction générale et absolue de commercialisation à l'état brut des feuilles et fleurs de cannabis à faible teneur de THC, c'est-à-dire sans propriétés stupéfiantes. Il annule en conséquence cette interdiction fixée par l'arrêté du 30 décembre 2021.

Le CBD n'a pas d'effet psychotrope et ne provoque pas de dépendance.

L'instruction menée au fond par le Conseil d'État a établi que la teneur en CBD et en THC varie très fortement entre les différentes variétés de cannabis. Ces deux substances, le CBD et le THC, sont les principaux cannabinoïdes végétaux essentiellement concentrés dans les fleurs et les feuilles de cannabis, mais leurs effets sont très différents. Les données scientifiques avancées par les parties ont montré que le CBD a des propriétés décontractantes et relaxantes et des effets anticonvulsivants, mais n'a pas d'effet psychotrope et ne provoque pas de dépendance, à la différence du THC. Il existe ainsi des variétés de cannabis, celles qui ont un faible taux de THC, qui ne peuvent pas être considérées comme des produits stupéfiants.

Le CBD ne crée pas de risque pour la santé publique justifiant une interdiction générale et absolue

Jugeant de la légalité de l'arrêté d'interdiction, le Conseil d'État rappelle tout d'abord qu'une telle mesure d'interdiction doit être justifiée au regard de l'objectif de santé publique poursuivi et proportionnée aux risques pour la santé que présentent les substances ainsi réglementées.

Il retient que les risques pour la santé dépendent des quantités de THC effectivement ingérées en fonction des produits consommés et des modes de consommation. Il juge, en l'état des données scientifiques, que la nocivité des autres molécules présentes dans les fleurs et feuilles de cannabis, notamment le CBD, n'est pas établie.

Il conclut des éléments scientifiques produits dans le cadre de l'instruction que la consommation des feuilles et fleurs de variétés de cannabis présentant un taux de THC inférieur à 0,3 % ne crée pas de risques pour la santé publique justifiant une mesure d'interdiction générale et absolue de leur commercialisation.

Des tests permettent de différencier les variétés de cannabis

Par ailleurs, pour justifier l'interdiction de leur commercialisation, le ministre des solidarités et de la santé faisait valoir devant le Conseil d'État que la circulation des fleurs et feuilles de variétés de cannabis dépourvues de propriétés stupéfiantes, par leur ressemblance avec les fleurs et feuilles issues de variétés de cette plante présentant des propriétés stupéfiantes, compromettrait l'efficacité de la politique de lutte contre les stupéfiants.

Cependant, le Conseil d'État a relevé que le taux de THC des fleurs et de feuilles pouvait être contrôlé au moyen de tests rapides et peu coûteux permettant d'identifier les variétés présentant des propriétés stupéfiantes. Le Conseil d'État estime donc que l'efficacité de la politique de lutte contre les stupéfiants ne peut justifier l'interdiction de commercialisation, à l'état brut, de fleurs et feuilles de cannabis avec un taux de THC inférieur à 0,3 %.

Qu'est-ce qu'une drogue ?

On appelle « drogue » toute substance psychotrope ou psychoactive qui perturbe le fonctionnement du système nerveux central (sensations, perceptions, humeurs, sentiments, motricité) ou qui modifie les états de conscience.

Une drogue est un produit susceptible d'entraîner une dépendance physique et/ou psychique. Les dangers ou risques d'une substance dépendent de nombreux facteurs : l'âge et le sexe du consommateur, le mode de consommation, la fréquence à laquelle il consomme, etc. En général, parmi les drogues, on peut distinguer celles qui semblent apaiser, telles que l'alcool, les tranquillisants (médicaments), le cannabis ou les opiacés ; celles qui stimulent, telles que la cocaïne, l'ecstasy ou les amphétamines ; celles qui provoquent des hallucinations, telles que le LSD ou les champignons hallucinogènes. Ces effets peuvent varier selon la dose consommée.

Le terme de drogues recouvre aussi bien les drogues illicites comme le cannabis, l'héroïne ou la cocaïne que les drogues licites comme la nicotine, l'alcool ou les médicaments.

L'ACTU ÉCOLO

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après les catastrophes de 2022, il faut agir pour le climat, exhorte l'OMM

Selon le nouveau rapport de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), les catastrophes liées à la météorologie, à l'eau et au climat, comme les inondations extrêmes, la chaleur et la sécheresse, ont touché des millions de personnes et coûté des milliards cette année, alors que les signaux et l'impact du changement climatique induit par l'homme se sont intensifiés.

Les événements de 2022 ont une fois de plus souligné la nécessité évidente de faire beaucoup plus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer leur suivi et de renforcer l'adaptation au changement climatique, notamment par l'accès universel aux alertes précoces, rappelle l'Organisation météorologique mondiale.

Lire l'article complet ici

Plus de 2000 nouvelles espèces menacées d'extinction

"La liste des espèces en voie de disparition s'allonge. L'Union internationale de conservation de la nature (UICN) a publié, vendredi 9 décembre, une version actualisée de sa « liste rouge », qui répertorie les espèces menacées d'extinction à l'échelle régionale et dans le monde.

Résultat : 2 028 espèces animales et végétales ont été ajoutées à la dernière évaluation de l'UICN, qui datait de 2021. Au total, la survie de 42 108 espèces (a minima) est menacée. Cela représente 28 % des 150 388 espèces évaluées par l'UICN. La situation de millions d'autres espèces vivantes, non-étudiées par l'organisation, reste inconnue."

Lire l'article complet de Reporterre ici.

Pourquoi la biodiversité est bonne pour notre santé

La majorité des médicaments prescrits dans les pays industrialisés sont dérivés de composés naturels produits par des animaux et des plantes. Des milliards de personnes dans le monde en développement dépendent principalement de la médecine traditionnelle à base de plantes pour les soins de santé primaires.

De nombreux remèdes de la nature sont familiers : la morphine provient du pavot à opium, la quinine antipaludique de l'écorce du quinquina d'Amérique du Sud et l'antibiotique pénicilline est produit par des champignons microscopiques.

Article complet ici.

La COP15 se termine par un accord « historique » visant à protéger un tiers de la biodiversité mondiale

La Conférence des Nations Unies sur la biodiversité, COP15, s'est conclue à Montréal, au Canada, par un accord historique visant à protéger 30 % des terres, des zones côtières et des eaux intérieures de la planète d'ici la fin de la décennie.

Le Cadre d'action et l'ensemble des cibles, des objectifs et des financements qui lui sont associés « ne représentent qu'une première étape dans la réinitialisation de notre relation avec la nature », a déclaré Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), lors de la séance plénière de clôture.

« Nous avons maintenant l'occasion de consolider et de renforcer la toile de la vie, afin qu'elle puisse supporter tout le poids des générations à venir », a t-elle ajouté.

« Les mesures que nous prenons en faveur de la nature sont des mesures visant à réduire la pauvreté ; ce sont des mesures visant à atteindre les objectifs de développement durable ; ce sont des mesures visant à améliorer la santé humaine ».

Protection et restauration

Le chef du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Achim Steiner, a qualifié l'accord d'historique, exhortant les pays à le faire progresser.

« Cet accord signifie que les gens du monde entier peuvent espérer de réels progrès pour mettre un terme à la perte de biodiversité et protéger et restaurer nos terres et nos mers d'une manière qui préserve notre planète et respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales », a-t-il déclaré.

La COP15 a donné lieu au lancement d'une plateforme destinée à aider les pays à accélérer la mise en oeuvre du Cadre d'action.

Vingt-trois pays, menés par la Colombie et soutenus par l'Allemagne, ont signé une déclaration établissant le Partenariat Accélérateur pour aider les gouvernements à accélérer la mise en oeuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB).

L'objectif est de faciliter l'accès au soutien financier et technique, de développer des capacités institutionnelles adaptées aux différents niveaux et aux besoins nationaux, et de promouvoir le dialogue.

LE PORTRAIT DU MOIS

Ismail Kadare

"Dans aucun autre pays du monde, on ne peut rencontrer en chemin des gens qui, comme les arbres marqués pour être abattus, portent sur eux le signe de la mort."

Avril Brisé (1978)

Ismail Kadare est un écrivain albanais.

Il étudie les lettres à l'Université de Tirana et à l'Institut Gorki de Moscou. En 1960, la rupture avec l'Union soviétique l'oblige à revenir en Albanie où il entame une carrière de journaliste. Il commence à écrire très jeune, au milieu des années 1950, mais ne publie que quelques poèmes dans un premier temps.

En 1963, la parution de son premier roman "Le Général de l'armée morte" lui apporte la renommée, d'abord en Albanie et ensuite à l'étranger. Paraissent ensuite "Chronique de la ville de pierre" et "Les Tambours de la pluie" en 1970.

En 1972, nommé député albanais sans même l'avoir demandé, il est contraint d'adhérer au Parti communiste albanais (parti gouvernemental). Il n'en continue pas moins sa lutte constante contre le totalitarisme. Écarté de la nomenclature communiste, il poursuit un temps sa carrière d'écrivain sans heurts, nonobstant la charge corrosive de ses textes contre la dictature.

L'ancien Président de la République, Monsieur François Hollande, a remis, lundi 30 mai 2016 à l'Elysée, les insignes de Commandeur de la Légion d'honneur à l'écrivain albanais Ismail Kadare.

"Vous êtes un avocat passionné de l'Europe de la culture et je le disais au Premier ministre: heureusement qu'il y a des Européens qui n'appartiennent pas encore à l'Europe et qui aiment l'Europe", a lancé le chef de l'État, un peu ironique, lors d'une cérémonie en présence du Premier ministre albanais, Edi Rama.

"Vous êtes à la fois Albanais et Français, Européen de coeur et universel d'esprit", a poursuivi François Hollande en qualifiant Ismail Kadare de "merveilleux auteur de l'histoire des Balkans". "Général de l'armée morte" (1963), "Les Tambours de la pluie" (1970) ou encore "Avril brisé" (1978), ses ouvrages de fiction ayant pour contexte l'histoire de l'Albanie et la dénonciation du totalitarisme ont eu un important retentissement international.

Auteur de romans, nouvelles, essais, poésie et pièces de théâtre, Ismail Kadaré est l'auteur albanais le plus lu à l'étranger. Ses écrits sont traduits dans 29 langues et il a été cité à plusieurs reprises comme favori pour le prix Nobel de littérature sans jamais l'obtenir. Ses écrits étant souvent subversifs à l'encontre du régime communiste en place de 1944 à 1991, Ismail Kadare, se sentant menacé, a été contraint de s'exiler. Il a obtenu l'asile politique en France en octobre 1990. Agé aujourd'hui de 80 ans, il partage sa vie entre la France et l'Albanie.

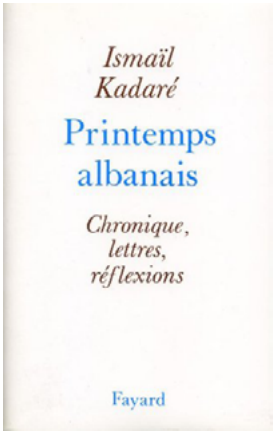

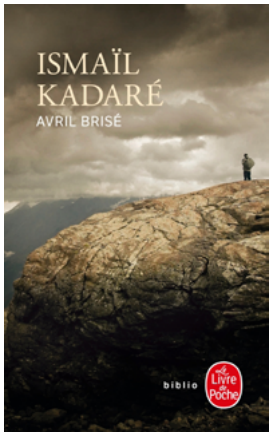

JOURNÉE INTERNATIONALE DÉDIÉE À LA MÉMOIRE DES VICTIMES DE L'HOLOCAUSTE 27 JANVIER

Au matin du 27 janvier 1945 quelques 7.000 détenus se trouvaient encore dans les camps d'Auschwitz-Birkenau. Plus d'un million de personnes déportées dans le camp d'Auschwitz y ont péri. On estime à six millions le nombre de Juifs qui ont été exterminés dans les camps de la mort…

L'Holocauste a profondément affecté les pays dans lesquels les crimes nazis ont été perpétrés, avec des implications et des conséquences universelles dans de nombreuses autres parties du monde. Les États membres partagent la responsabilité collective de traiter les traumatismes résiduels, de maintenir des politiques de commémoration efficaces, de préserver les sites historiques et de promouvoir l'éducation, la documentation et la recherche, plus de sept décennies après le génocide. Cette responsabilité implique de faire connaître les causes, les conséquences et la dynamique de ces crimes afin de renforcer la résilience des jeunes face aux idéologies de la haine. Alors que des génocides et des atrocités continuent de se produire dans plusieurs régions, et que nous assistons à une montée mondiale de l'antisémitisme et des discours de haine, cette question n'a jamais été aussi pertinente

Enseignement de l'Holocauste et des génocides

Qu'est-ce que l'enseignement de l'Holocauste, des génocides et des passés violents ?

L'enseignement des génocides et des passés violents est l'étude historique des atrocités criminelles et des persécutions, de leurs causes et de leur héritage, et des moyens de les prévenir. Cela inclut l'étude de l'Holocauste (ou Shoah) qui a été le meurtre systématique de 6 millions de Juifs par l'Allemagne nazie et ses collaborateurs, ainsi que celle du génocide des Tutsi au Rwanda en 1994 où plus de 1 million de personnes ont été tuées, ainsi que d'autres épisodes historiques violents ciblant des groupes de personnes. L'étude de tels événements aide à mieux comprendre ce qui motive les violences de masse dans le monde, à sensibiliser aux signes avantcoureurs et à promouvoir les droits de l'homme et un engagement civique responsable en faveur de la paix et de la solidarité humaine.

Pourquoi est-il important aujourd'hui d'apprendre la violence historique ?

L'étude des génocides passés et d'autres atrocités criminelles illustre les dangers de l'antisémitisme, du racisme et de toutes formes de discrimination et de déshumanisation. L'examen de ces histoires permet de s'interroger sur les comportements humains et sur notre capacité à désigner des boucs émissaires ou à trouver des réponses simplistes à des problèmes complexes liés aux défis sociétaux. Il fait aussi apparaître tout l'éventail des réponses humaines, donnant lieu à des considérations importantes concernant les motivations et les pressions idéologiques, sociétales et individuelles qui conduisent des individus à agir de cette façon – ou à ne pas agir du tout.

À son niveau le plus simple, la falsification de l'Holocauste désigne la rhétorique, les travaux écrits ou les autres moyens de communication qui justifient, minimisent ou déforment le bilan historique connu de l'Holocauste. La falsification de l'Holocauste nous fait perdre de vue nos valeurs démocratiques fondamentales. Elle nuit aux efforts visant à promouvoir des sociétés pluralistes et ouvertes.

Pour préserver l'avenir, nous devons protéger les faits. Lorsque les faits de l'Holocauste sont respectés, la falsification ne peut pas prospérer.

La falsification est un problème urgent et qui prend de l'ampleur mais il n'est pas insurmontable. La falsification de l'Holocauste se niche aux quatre coins de la société, du monde des médias à celui de la politique, dans l'ensemble du spectre idéologique.

La déformation de l'Holocauste ne s'arrête pas aux frontières nationales, et ne se retrouve pas non plus dans une seule langue. La coopération internationale est essentielle pour la contrer.

Protect the Facts est une initiative internationale de la Commission européenne, de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), des Nations unies et de l'UNESCO, qui ont uni leurs forces pour sensibiliser à la déformation de l'Holocauste - à la fois comment la reconnaître et comment la contrer.

Étudier les passés violents pour prévenir de futures atrocités

Films à regarder sur le sujet

La Vie est belle
Roberto Benigni (1998)

La liste de Schindler
Steven Spielberg (1994)

La rafle
Steven Spielberg (1994)

En 1938, Guido, jeune homme plein de gaieté, rêve d'ouvrir une librairie, malgré les tracasseries de l'administration fasciste. Il tombe amoureux de Dora, institutrice étouffée par le conformisme familial et l'enlève le jour de ses fiançailles avec un bureaucrate du régime. Cinq ans plus tard, Guido et Dora ont un fils: Giosue. Mais les lois raciales sont entrées en vigueur et Guido est juif. Il est alors déporté avec son fils. Par amour pour eux, Dora monte de son plein gré dans le train qui les emmène aux camps de la mort où Guido veut tout faire pour éviter l'horreur à son fils

Evocation des années de guerre d'Oskar Schindler, fils d'industriel d'origine autrichienne rentré à Cracovie en 1939 avec les troupes allemandes. Il va, tout au long de la guerre, protéger des juifs en les faisant travailler dans sa fabrique et en 1944 sauver huit cents hommes et trois cents femmes du camp d'extermination de Auschwitz-Birkenau.

1942. Joseph a onze ans. Et ce matin de juin, il doit aller à l'école, une étoile Jaune cousue sur sa poitrine... Il reçoit les encouragements d'un voisin brocanteur. Les railleries d'une boulangère. Entre bienveillance et mépris, Jo, ses copains juifs comme lui, leurs familles, apprennent la vie dans un Paris occupé, sur la Butte Montmartre, où ils ont trouvé refuge. Du moins le croient-ils, jusqu'à ce matin de 16 juillet 1942, ou leur fragile bonheur bascule...

Du Vélodrome d'Hiver, où 13 000 raflés sont entassés, au camp de Beaune-La- Rolande, de Vichy à la terrasse du Berghof, La Rafle suit les destins réels des victimes et des bourreaux. Tous les évènements, même les plus extrêmes, ont eu lieu cet été 1942.

Retour sur l'année 2022 : le 24 février, le jour où la Russie a envahi l'Ukraine

Le 24 février 2022 débutait l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Au moment même où Conseil de sécurité de l'ONU tenait une réunion d'urgence sur des informations faisaient état de l'imminence d'une offensive, le Président russe Vladimir Poutine annonçait une « opération militaire ».

….. plus de 9 mois après

Plus de 9 mois après le début de l'invasion russe, les combats continuent en Ukraine. Russie occupe une partie du territoire ukrainien, mais les lignes de front ont changé au cours des mois écoulés, alors que le nombre de morts et de blessés, les destructions et les violations des droits humains n'ont cessé de s'accroître.

Lors d'une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU sur la situation en Ukraine le 6 décembre, le chef de l'humanitaire des Nations Unies, Martin Griffiths, a estimé que l'ampleur des destructions commises contre les infrastructures électriques et de chauffage en Ukraine exigeait un appui international renforcé à ce pays.

Il a indiqué que 14 millions de personnes ont quitté leurs foyers en Ukraine. Le pays compte 6,5 millions de personnes déplacées, tandis que 7,8 millions d'autres se sont réfugiées en Europe.

Au 1er décembre dernier, a-t-il précisé, on recensait 17.181 victimes civiles, dont 6.702 civils tués depuis le 24 février 2022. « Nous savons néanmoins que le bilan est beaucoup plus lourd », a reconnu le chef de l'humanitaire, ajoutant que 715 attaques contre des centres de santé ont été enregistrées en Ukraine.
M. Griffiths a également souligné que la vulnérabilité des civils est accrue en raison des températures hivernales et du manque de services de base.

Lire l'article complet ici.

Afghanistan : l'interdiction de l'accès à l'université est « un nouveau coup épouvantable porté aux droits des femmes »

Les nouvelles restrictions étendues à l'éducation des femmes en Afghanistan sont « un nouveau coup épouvantable et cruel porté aux droits des femmes », a dénoncé mercredi le Chef des droits de l'homme de l'ONU.

« La décision rapportée par les autorités de facto en Afghanistan d'interdire aux femmes d'aller à l'université est un nouveau coup épouvantable et cruel porté aux droits des femmes et des filles afghanes », a fustigé dans un communiqué Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, relevant qu'il s'agit d'un « revers profondément regrettable pour le pays tout entier ».

Selon le Haut-Commissaire, cette suspension constitue une violation flagrante des obligations de l'Afghanistan en vertu du droit international. « Le droit des femmes et des filles à accéder à tous les niveaux d'éducation sans discrimination est fondamental et incontestable », a-t-il dit.

Les autorités talibanes ont annoncé que les universités afghanes étaient désormais interdites aux filles, déjà privées d'enseignement secondaire en Afghanistan depuis l'accession au pouvoir des islamistes.

Une exclusion systématique sans équivalent dans le monde

Le Chef des droits de l'homme appelle donc les autorités afghanes de facto à revenir immédiatement sur cette décision et à respecter et faciliter pleinement le droit des femmes et des filles à accéder à l'éducation à tous les niveaux. « Pour leur bien et pour le bien de l'ensemble de la société afghane ».

Plus largement, « l'exclusion systématique » des femmes et des filles de pratiquement tous les aspects de la vie, « est sans équivalent dans le monde ». « En plus de l'interdiction faite aux filles de fréquenter l'école secondaire, il suffit de penser à toutes les femmes médecins, avocates et enseignantes qui ont été, et qui seront, perdues pour le développement du pays », a regretté M. Türk.

ONU-Femmes, dans un communiqué, s'est insurgé contre « cette décision consternante et à courte vue ». « Les femmes ont toujours joué un rôle clé dans le développement de l'Afghanistan et dans le soutien à sa paix, sa sécurité et sa résilience, a déclaré Sima Bahous, Directrice exècutive d'ONU-Femmes.

Face à des défis incroyables, les femmes afghanes ont continué d'aller à l'université. Ces institutions étaient parmi les derniers endroits où elles pouvaient se réunir et continuer à apprendre. Mettre fin à l'enseignement supérieur des femmes, c'est ignorer leurs contributions historiques et les couper de leur potentiel futur autant que du potentiel de leur pays»

« Un impact dévastateur sur l'avenir du pays »

« Le Secrétaire général réitère que le refus de l'éducation non seulement viole l'égalité des droits pour les femmes et les filles, mais aura un impact dévastateur sur l'avenir du pays », a déclaré son porte-parole Stéphane Dujarric dans un communiqué. Il exhorte les autorités de facto à garantir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'éducation à tous les niveaux.

Hier déjà, la Représentante spéciale de l'ONU pour l'Afghanistan avait qualifié cette décision de « préjudiciable » aux femmes, mais aussi à l'Afghanistan dans son ensemble. « Je suis très attristée par la nouvelle largement diffusée ce matin selon laquelle le ministre taliban de l'enseignement supérieur a interdit aux femmes de fréquenter les universités », a dit dans un communiqué Roza Otunbayeva, cheffe de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA).

Après l'interdiction de l'enseignement secondaire aux filles en mars dernier, « une autre décision sévère a été prise pour interdire l'enseignement universitaire ». « Je regrette que les talibans ne semblent pas penser à l'avenir de l'Afghanistan et à la manière dont les femmes peuvent contribuer à l'économie, à l'éducation et à la culture », a conclu Mme Otunbayeva.

Croatie : adoption de l'euro et intégration à l'espace Schengen au 1er janvier 2023

Après avoir rejoint l'Union européenne en 2013, la Croatie(nouvelle fenêtre) entre dans la zone euro et l'espace Schengen le 1er janvier 2023. Elle rejoint les 17 États membres de l'Union européenne (UE) qui sont à la fois dans la zone euro et dans l'espace Schengen. Pour rappel, certains États membres de l'UE ne sont ni dans la zone euro, ni dans l'espace Schengen.

Croatie : le feu vert du rapport de convergence de juin 2022

La Commission européenne a conclu dans son rapport de convergence publié en juin 2022 (nouvelle fenêtre)que la Croatie était prête à adopter l'euro le 1er janvier 2023. La Croatie satisfait aux quatre critères de convergence (stabilité des prix, finances publiques
saines, stabilité du taux de change, caractère durable de la convergence). Sa législation est compatible avec les exigences des traités européens ainsi qu'avec les statuts du système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne (BCE).

Qu'est-ce que le rapport de convergence 2022 ?
Le rapport de convergence établi par la Commission européenne(nouvelle fenêtre) sert de base au Conseil de l'UE pour déterminer si un État membre remplit les conditions d'adhésion à la zone euro.

Les rapports de convergence sont établis tous les deux ans, ou à la demande d'un État membre qui souhaite que l'on évalue s'il est prêt à rejoindre la zone euro, comme la Lettonie en 2013.

Tous les États membres, à l'exception du Danemark, sont juridiquement tenus de rejoindre la zone euro. Le Danemark qui a négocié une clause de nonparticipation dans le traité de Maastricht, n'est pas couvert par ces rapports.

Benoît XVI, “le pape conservateur qui a révolutionné l’Église” par sa démission

"Le pape allemand (2005-2013), décevant et agaçant pour beaucoup, “n’aura pas fait beaucoup de bien à l’Église”. Après sa disparition ce 31 décembre, la presse internationale exprime des réactions contrastées mais salue sa démission inédite.

“Héritier de Jean Paul II, il a acté la crise de ce modèle pour l’Église. Théologien conservateur, il a ouvert la voie à l’élection d’un successeur réformiste. Gardien de la tradition, il a révolutionné pour toujours la papauté en démissionnant”, écrit ce 31 décembre le quotidien italien La Repubblica qui titre sur “le conservateur qui a révolutionné l’Église”.

Né dans une famille bavaroise en 1927, cet intellectuel “brillant” “n’a jamais cessé d’être professeur”, écrit le journal transalpin. Élu pape en 2005, Joseph Ratzinger s’est parfois montré mal à l’aise dans son rôle, reconnaissant après sa démission : “la pratique du gouvernement n’est pas mon fort”. Il a aussi suscité plusieurs fois la colère, en particulier dans le monde musulman avec son discours de Ratisbonne sur la raison et la foi, en 2006, ou parmi les juifs en signant le décret ouvrant la voie à la béatification de Pie XII, en 2009.

Article à retrouver en intégralité sur Courrier international.

Octobre 2021

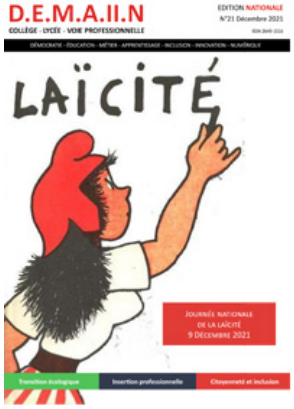

Décembre 2021

Janvier 2022

Février 2022

Mars 2022

Avril 2022

Mai 2022

Juin 2022

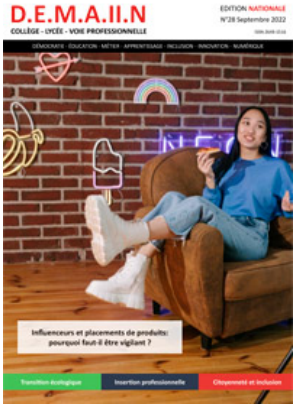

Septembre 2022

Octobre 2022

Novembre 2022

Décembre 2022

CLIQUEZ ICI POUR REÇEVOIR D.E.M.A.II.N CHAQUE MOIS

WWW.EDITIONS-EPICURE.FR